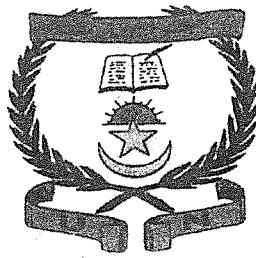


Université de Nouakchott
Faculté des Lettres et Sciences
Humaine



جامعة انواكشوط
ية الآداب والعلوم الإنسانية

3638

**ANNALES
DE LA FACULTE DES LETTRES ET
SCIENCES HUMAINES
CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES**

Revue Scientifique de Recherches en Lettres et Sciences Humaines à Comité de Lecture

Annales de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines

Revue scientifique (annuelle) à comité de lecture publiée par la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de l'Université de Nouakchott.

- Elle vise la publication des recherches et des études portant sur les différents champs des lettres et des sciences humaines. Elle se propose d'offrir une opportunité aux chercheurs de s'informer sur l'évolution de la recherche et s'intéresse aux domaines suivants :
 - études et recherches fondamentales ;
 - textes et documents ;
 - textes traduits ;
 - études locales et exposés bibliographiques ;
 - exposés sur différentes œuvres et revues.
- Les articles proposés sont soumis à une évaluation scientifique faite des enseignants – chercheurs spécialisés. Les propositions qui ne sont retenues ne sont pas restituées.
- Les articles sélectionnés sont publiés conformément aux directives du comité de rédaction.
- Les articles soumis doivent nécessairement être manuscrits et novateurs. Ils ne doivent pas avoir été publiés ou être des parties d'un travail académique antérieur (Mémoire de Magister, Mémoire d'Etudes Supérieures, Thèses, etc.).
- Les renvois bibliographiques doivent être conformes à la norme en usage. Les sites électroniques à renommée scientifique peuvent être cités en référence à la condition d'indiquer la structure qui la gère.
- Il est souhaitable que les articles contiennent 3000 mots au moins et 7000 mots au plus.
- Tout article doit être revu par son auteur au moment de la saisie ou remis sur un port USB ou envoyé par courrier électronique.
- Les propositions doivent être adressées au secrétariat de rédaction à l'adresse de la Faculté : FLSH@univ-nkc.mr

Superviseur:

Hamoudi Ould Hamadi

Comité de rédaction:

Directeur de la rédaction:

Abdallah Ould Mohamed Salem Ould Seyid

Secrétaire de la rédaction:

Mohamed Abdarahmane Ould Oumar

Comité de lecture:

Ahmed Ould Habiboullah

Abdel Wehab Ould Mahfoud

Mohamed Lemine Ould Sid'Ahmed

Khadijetou Mint Brahim

Bowba Ould Mohamed Naffé

Comité consultatif:

Abdesselam Benmeissa: Université Mohamed V, Maroc

Moussa Daf: Université Cheikh Anta Diop, Sénégal

Mohamed Seyidi, Université Mohamed V, Maroc

Abdel Wedoud Ould Abdellahi, Université de Nouakchott, Mauritanie

EXPLOITATION MINIERE ET MUTATION DE L'ESPACE SUR LA DORSALE RGUEYBATT

Med Ould Sidi Mohamed

Département de Géographie

Université de Nouakchott

Située entre le 15^e et le 27^e parallèle nord, la Mauritanie s'étend sur une superficie de 1.030.700 km². Elle est habitée par une population estimée en 2005 à 3,5 millions habitants. Le revenu du PIB par habitant s'élève à 1170 dollars (selon les données publiées en 2013).

Son relief, à l'exception de la Kedia du Djil et de quelques points culminants en Adrar, dépasse rarement 500 m d'altitude. La majeure partie du pays est occupée par des plaines et des plateaux.

La dorsale Rgueybatt, cadre spatial de notre propos s'incruste dans le craton d'Afrique de l'Ouest. Ce craton d'Afrique de l'Ouest « ...correspond à un domaine d'environ 4 500 000 km² constitué de terrains archéens et paléoprotérozoïques... Au Nord, ce craton disparaît sous les sédiments du bassin de Tindouf. A l'Ouest, il est limité par les chaînes panafricaines et calédono-hercyniennes des Rokelides, des Bassarides et des Mauritanides. Au centre, il est recouvert par les sédiments néoprotérozoïques et paléozoïques du bassin de Taoudeni qui isolent deux dorsales, l'une au Sud correspondant à la dorsale de Léo, la seconde au Nord correspondant à la dorsale Rgueibat... »¹.

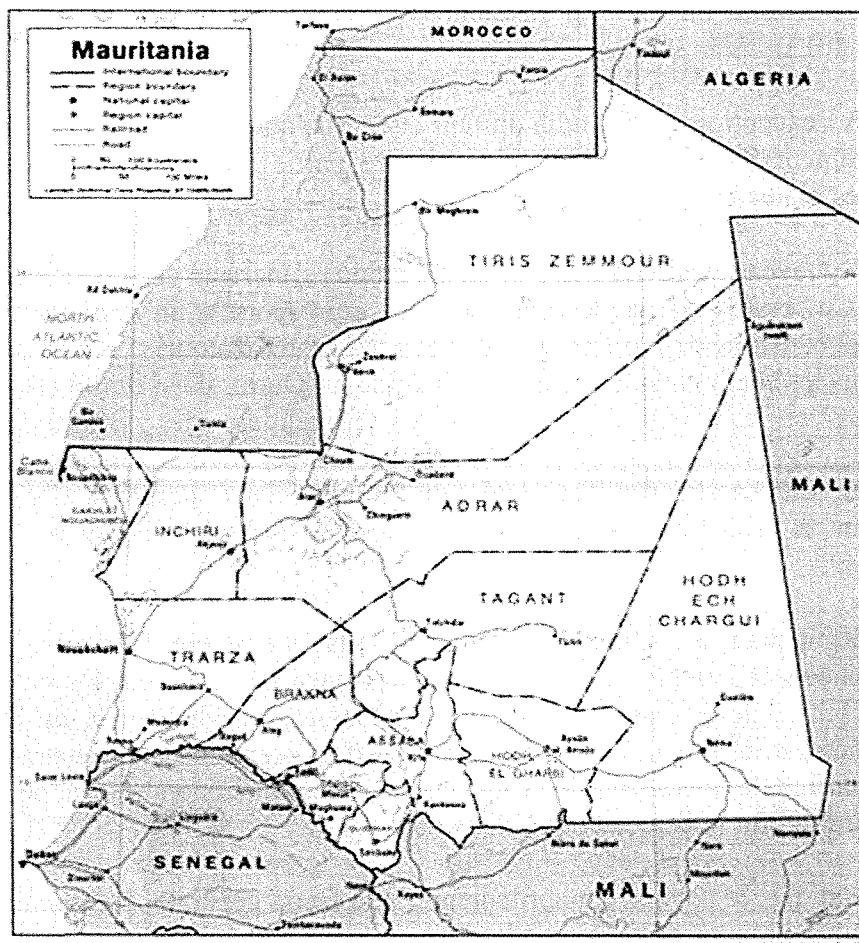
La dorsale Rgueybatt, est située dans le nord de la Mauritanie. Elle est composée de groupes Archéen et Paleoprotérozoïque et de granites qui couvrent les ensembles du Tasiast, du Tijirit, de l'Amsaga, du Tiris, de l'Ouassat, du Ghallaman, du Karêt et du Yetti. Elle fait partie intégrante du Tiris, un désert inhospitalier qui s'étend de l'Adrar jusqu'aux confins de la Saquiyat El Hamra. Les chroniqueurs arabes l'appellent désert de Kawkadam qui fut le berceau des Tribus Sanhadja.

Au plan climatique, le territoire mauritanien, d'une façon générale, est soumis, au cours de l'année, à l'alternance de trois grands courants principaux :

¹- BRGM : Programme de Cartographie géologique du Nord de la Mauritanie 2003. p. 21.

- L'alizé maritime qui souffle sur le littoral toute l'année, même en plein été. Il a pour origine la région de haute pression qui existe de façon permanente sur l'Atlantique au nord-ouest de l'Afrique : l'anticyclone des Açores
- L'alizé continental ou harmattan qui provient de la zone de hautes pressions qui règne sur le Maghreb en hiver ou sur la Méditerranée en été. Il vient en Mauritanie très asséché et sa température varie largement dans la journée.
- La mousson qui a pour origine la zone des hautes pressions qui règne sur l'Atlantique (Anticyclones de Sainte Hélène). Ce front atteint sa position la plus au nord pendant les mois de juillet et août.

La partie septentrionale est particulièrement tributaire d'un climat de type Saharien marqué par de faibles précipitations, des températures élevées pouvant atteindre 45°C à l'ombre et des tempêtes de sable périodiques qui durent parfois plusieurs jours de l'année.



Carte illustrant le découpage régionale de la Mauritanie

Faisant partie de la zone hyper aride du grand Sahara, il enregistre de faibles moyennes annuelles de pluie allant de moins de 25 mm dans sa moitié nord-ouest (avec des sécheresses fréquentes d'années sans pluie) à un peu plus de 25 mm dans sa moitié sud-est (n'atteignant pas les 50 mm). Les précipitations dans cette zone sont caractérisées par une irrégularité remarquable.

Le régime pluviométrique dans la zone est de type saisonnier avec comme hivernage les mois d'août et septembre. Cette situation est fortement liée au régime des moussons de l'Afrique de l'ouest (sahel en particulier).

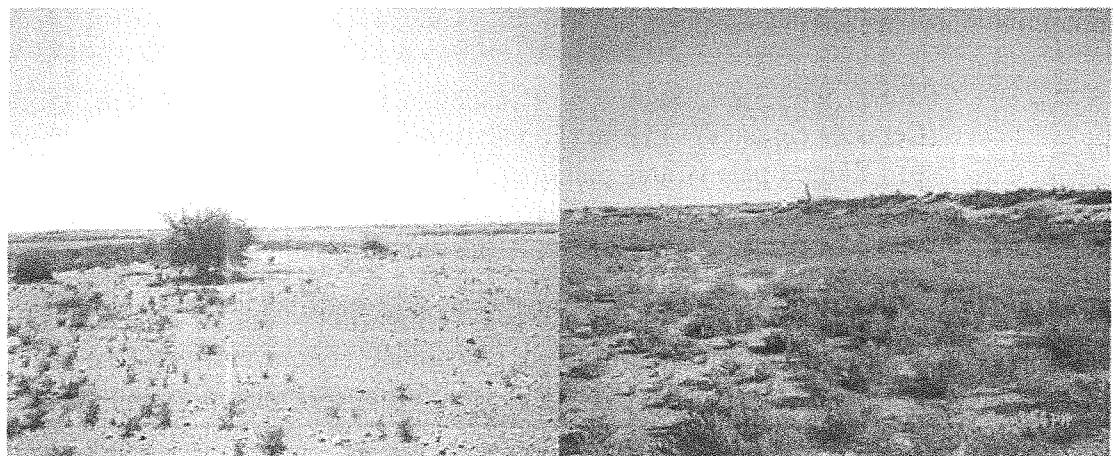
La pluviosité tire son origine des lignes de grains qui passent par la zone durant cette période. Elles donnent lieu à quelques faibles précipitations souvent d'instantanées et même torrentielles en cas d'abondance (ce qui est très rare).

Une faible influence des perturbations hivernales issues du climat méditerranéen se fait sentir ici les mois d'hiver, même si les précipitations qui en résultent s'avèrent proches de zéro.

Malgré la rareté des pluies, le système d'écoulement comprend de violents torrents nés de la brutalité des précipitations. Ce phénomène limite l'infiltration et provoque des inondations comme en 2010.

Sous un tel climat, la faible végétation rencontrée est constituée d'herbes (m'roukba) et d'arbustes de type acacia dans des lits d'oueds asséchés.

Dans les endroits relativement humides (à l'ouest), la végétation est de type saharien représenté par l'*Aristida pungens*, l'*Acacia raddiana* et le *Panicum turgidum*.



Végétation type du Tijirit

Comme toute la zone désertique de la Mauritanie, la dorsale Rgueybatt a connu trois périodes de grandes sécheresses qui ont alterné avec des périodes d' excellente pluviométrie. Les sécheresses de 1914 et de 1944 ont été de durée relativement courte (3 à 5 ans). En revanche, celle de 1968 à 1986 a été la plus longue. Elle a fortement affecté le territoire, particulièrement les dépressions.

La sécheresse des années 70 a entraîné la mort directe des Acacias et des Balanites. Il en est résulté des modifications importantes dans la structure du sol et dans l'alimentation hydrique des arbres de cette zone. L'environnement immédiat des dépressions est directement menacé. Les aires de transhumance en ont été réduites d'autant.

L'exploitation des arbres par l'homme (particulièrement les acacias), comme leur émondage, ralentit leur croissance et diminue leur résistance à des agressions climatiques. C'est ce qui explique qu'une grande partie en meurt.

La zone ne montre pas la présence d'eau de surface et les quelques puisards signalés sont souvent salés et de faible débit.

La faune est comparable à celle de l'ensemble du désert mauritanien. Elle se rencontre soit dans des trous creusés en plein air (*Uromastix* sp, *Rattus rattus*), soit sous les racines des *Panicum turgidum* ou des *Aristida pungens* (*Canis pallidus*, *Cerastes cerastes*), soit dans des fourrés (*Lepus capensis*), soit dans les arbres au sommet des montagnes comme les oiseaux, soit en errement (*Canis aureus*).

Selon les informations recueillies auprès des services techniques, nos propres observations ou des interviews sur le terrain, les espèces de faune suivantes se rencontrent dans la zone:

- Faune terrestre : Scorpion (*Nesobuthus gibbosus*) ; Vipère cornue (*Cerastes cerastes*) ; Lièvre (*Lepus capensis*), Varan du désert (*Uromastix* sp) ; Renard pâle (*Canis pallidus*) ; Varan des steppes (*Varanus varanus*) ; chacal doré (*Canis aureus*) ; Hérisson du désert (*Paraechinus aethiopicus*) ; Rat noir (*Rattus rattus*) ; poisson des sables (*Psammophis schokari*)
- Avifaune : Corbeau brun (*Corvus ruficollis*) ; Vautour fauve (*Gyps fulvus*) ; Faucon pelerin (*Falco peregrinus*) ; Legta (*Ganga senegalais*) ; Chevalier (*Tringa* sp) ; Chauve - souris noire (*Pipistrellus pipistrellus*) ; Tourterelle (*Streptopelia* sp).



Lepus capensis en fuite

Les vestiges archéologiques montrent que la totalité de la Mauritanie, et ce depuis le dessèchement post néolithique était d'une façon générale un no mans land.

On note cependant à l'exception des axes de nomadisation quelques oasis, des Ksours qui servaient de relais a un commerce caravanier, des points d'appuis sur l'Atlantique avec les Imraguens qui y pratiquaient une pêche séculaire et une étroite bande le long du fleuve Sénégal où des paysans pratiquaient une agriculture de décrue.

Au moyen âge le Tiris était un centre commercial transsaharien florissant aidé en cela par la célèbre route dite Tariq Elemtouni.

Tariq Elemtouni était depuis le dixième siècle le principale itinéraire qui liait Sijilmassa à Awdaghost.

A travers ce Tariq les caravaniers échangeaient les céréales, le coton, le sel, l'or africain etc...

La dorsale Rgueybatt, à l'instar de la region du Tiris est le domaine par excellence de l'élevage transhumant où les hommes défiaient les distances à la recherche de pâturages. Ces éleveurs transhumants dont les R'Gueybatt sont en grande partie organisés en tribus.

Pierre Bonte cite certaines de ces tribus « D'autres tribus encore occupent la région du sahel atlantique. Les plus importantes au nord sont les Awlad Tidrarin et les Arusiyin ; au sud les Ahl Barikallah, qui se rattachent à la confédération Tachomcha du Trarza, jouent un rôle religieux et intellectuel dans tout l'arrière-pays de Nouadhibou et de l'Inchiri ; il faut encore citer des tribus guerrières peu nombreuse en homme mais localement influente : les Awlad-lab, très méridionaux, et surtout les Gura qui séjournent régulièrement dans la presqu'île du Cap Blanc. »¹.

Ces tribus sont soumises à un système de coutumes.

¹- Pierre Bonte, La Montagne de Fer, p 18, 2001.

A titre d'exemple, les droits d'usage liés à la ressource, notamment les pâturages ou les puits, prennent des formes hiérarchisées à telle enseigne que leur force varie suivant le statut de la personne dans le groupe (fondateur, allié, étranger...). Dans d'autres cas, les aînés du groupe ont une responsabilité d'administration de la ressource face au groupe concurrent (pression des allochtones). L'aura de l'aîné ici est fonction de sa capacité à défendre et à conserver la ressource face aux velléités de ces allochtones. La quote-part des ayants droits à la ressource au sein du groupe de descendance peut aussi varier selon des critères de seniorité, de genre et de fonction.

Ces règles, appliquées depuis bien longtemps au sein du groupe, sont assimilées par les différents membres de la communauté. Chacun, selon sa place à l'intérieur du réseau, connaît ses droits, ceux des autres, les marges de manœuvres possibles et le degré de sécurisation permis par la logique coutumière.

Cette maîtrise des codes coutumiers n'empêche pas toutefois la survenance de conflits. Ce peut être, par exemple, à l'occasion de la transmission des droits d'usage relatifs aux domaines, aux puits actifs ou ensablés. Cela survient principalement en cas de forte pression sur la ressource lors des périodes de disette. Mais, dans l'ensemble, le cadre de concertation traditionnel offre, comme on le voit, une palette de mesures d'insertion sociale en interaction avec la dynamique des positions sociales.

Bien que ce système connaisse, depuis la mise en exploitation des mines de fer, une mutation structurelle, il a produit, comme nous l'avons démontré plus haut, des règles qui gèrent les interdépendances au sein des groupes et définit les autorités habilitées à prendre telle ou telle décision, les procédures à respecter et les interdits à ne pas braver.

Aujourd'hui, même si ces coutumes continuent de montrer leur pertinence dans le règlement à l'amiable des conflits locaux, l'Etat et les juridictions apparaissent comme la véritable autorité et le dernier rempart capable de décider et de faire respecter ses décisions par tous. Dans la zone d'exploitation minière, jusqu'alors régie par un système vieux comme la nuit des temps, cette nouvelle autorité ne modifiera de façon significative le comportement de l'homme qu'à partir de la deuxième moitié du vingtième siècle.

En fait, la vocation minière de l'espace mauritanien est très ancienne comme l'attestent les peintures rupestres et les chroniqueurs arabes du XIV^e siècle qui parlaient déjà d'une montagne de fer dans le Tiris.

Malgré l'abondance des indices et les conclusions favorables des campagnes de recherches géologiques engagées dès la première moitié du siècle dernier, la vraie histoire de l'exploitation du minerai de fer remonte réellement au milieu des années trente avec la découverte des premiers indices d'un gisement dans le Nord de la Mauritanie, plus précisément à Kédia d'Idjill en 1935.

C'est en 1948 qu'a lieu la première étude du site pour une exploitation éventuelle. En 1952, est créée la Société des Mines de Fer de Mauritanie (MIFERMA).

La valorisation de ces ressources ne rentrera dans les faits que lorsque la MIFERMA, un consortium international, se chargera, en 1963, de mettre en exploitation les gisements à ciel ouvert de la Kédia d'Idgil (22°4 de latitude nord et 12°13 de longitude ouest).

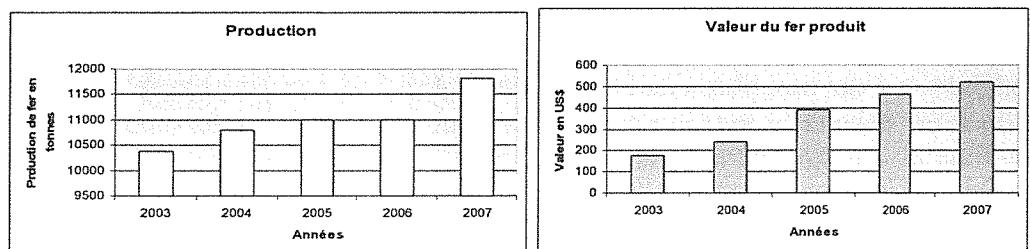
En 1974, la MIFERMA est nationalisée et c'est la Société Nationale Industrielle et Minière qui prend le relais : « La SNIM, dont 78 % du capital appartiennent à l'Etat mauritanien et ses 4000 employés, fait figure d'un Etat dans l'Etat. Son activité principale est de la recherche géologique, l'exploitation, le traitement et la commercialisation du mineraï de fer de gisements situés dans le nord du pays, près de Zouerate dans la région de Tiris Zemmour »¹.

La mise en exploitation des mines dans cet espace saharien va occasionner la création ex nihilo en plein cœur du désert mauritanien de cités minières (Cansado, Zoueyratt) annonçant la fin du nomadisme et le début d'une urbanisation à la fois galopante et anarchique.

La cité minière de Zoueyratt implantées au nord de la Kédia, à plus de quinze kilomètres de Fderik et à proximité du gisement de Tazadit avec ses villas, son hôpital, ses écoles, clubs, piscine, cinéma et économats apparaissait dans le Tiris comme une greffe. Avec ses lumières et l'impact d'une désertification prolongée, Zoueyratt a attiré une masse de population constituée de naufragés du désert à la recherche de conditions de vie meilleures.

Le début de ce siècle a été marqué par une production minière en hausse en raison, notamment, de la forte demande de fer des pays émergents tels la Chine et l'Inde et de la montée du prix international de l'or.

De 2003 à 2007, la production du fer est passée de 10.377.000 t par an à 11.815.000 t et sa valorisation en dollars US de 175.700.000 à 520.000.000.



Il en est résulté de cette rente l'amélioration qualitative et quantitative des infrastructures et services au niveau de Zoueyratt et Fderik. Malgré cette amélioration, les goulots d'étranglement demeurent, ils sont d'ordre structurel. Ces goulots

¹- M. Sidi Mohamed OULD MOHAMED, L'EVOLUTION DE LA PÊCHE EN MAURITANIE DEPUIS L'INDEPENDANCE A NOS JOURS (1960-2009), p 64.

d'étranglement résident dans ce passage d'une civilisation endogène que les hommes, des siècles durant ont su murir, vers un mode d'exploitation et de consommation exogène et peu adapté aux réalités de l'environnement local avec pour corollaire la rupture d'un équilibre millénaire. Ce mode exogène va aussi développer une asymétrie de relations (inter classes sociales et intra spatial) préjudiciable à la stabilité.

En effet cet espace connaît depuis la crise du commerce caravanier, conséquence de l'émergence économique du font maritime, le passage du nomadisme, une civilisation en phase avec son environnement à l'urbanisation, un mode de production spatiale importé.

Le résultat est cette dichotomie spatiale entre d'une part quartiers privilégiés et zones d'habitats spontanés et d'autre part entre Zoueiratt et son arrière-pays, le reste du Tiris. L'effet conjugué de l'urbanisation et de la sécheresse amplifiera ce constat : les campements de tentes tissées en poils de chameaux cèdent la place à des quartiers de maisons construites en béton encerclées par des milliers de baraques et de khaymas-haillon.

Le Tiris, affiche le visage d'un ensemble sous-intégré, il s'apparente à celui de la Libye, un autre espace maghrébin de type saharien où le nomadisme séculaire a été supplanté par une urbanisation récente. Jean Dresch a décrit la finalité du processus d'urbanisation en Libye en ces termes: « Cette situation ne pouvait guère favoriser un développement du pays. L'urbanisation littorale du moins s'est poursuivi : elle était la conséquence du déclin du nomadisme, de l'échec relatif de la colonisation agricole italienne, des progrès de l'immigration rurale vers les villes, de la circulation monétaire, de la présence d'une bourgeoisie locale de type compradore et d'une classe de cadres étrangers. »¹.

En revanche la Tunisie offre un cas particulier du fait que l'urbanisation n'est pas un phénomène nouveau : « ... (la Tunisie est, aujourd'hui, l'un des pays arabes les plus urbanisés et l'un des plus citadinisés) est le fruit, le long du littoral oriental, d'une civilisation sédentaire autochtone plurimillénaire, vivifiée par les apports étrangers à forte base citadine (Phéniciens, Romains, Arabes, Andalous, Turcs, Français, Italiens...) »².

Au plan environnemental, si l'exploitation minière dans le Tiris a créé des emplois, contribué de façon significative à la formation du PIB, à l'alimentation en eau potable de plusieurs agglomérations, à l'ouverture de centres de formation professionnelle, à l'amélioration de la couverture sanitaire, au désenclavement de Nouadhibou et du Tiris

¹ - Jean Dresch, Quelques remarques sur les villes de Libye in les Cahiers du GREMAMO 1987 p.193

² - Jean Marie Miossec, Urbanisation et ruralisation des Villes en Tunisie 1985, in Annales de Géographie revue publie avec le concours du CNRS, t.94 n° 521, P38.

et apporté des devises, elle n'a pas été sans impact négatif. Elle aurait contribué à la dégradation du couvert végétal, à la destruction de l'habitat de la faune, à la sédentarisation des nomades et à l'abaissement du niveau des nappes du Tiris.

Les principales sources d'impact liées à l'exploitation minières sont essentiellement les activités telles l'exploration, les constructions, les travaux de terrassement, le transport et la circulation de machinerie, la disposition des matériaux de déblais et l'exploitation des aires d'extraction.

La poussière est l'un des impacts les plus observé, son effet sur la santé humaine est généralement la silicose et sur la flore, quand elles se déposent sur le sol, elle peut couvrir entièrement toute la flore (voir photo ci-dessous) de la zone d'influence de l'exploitation minière et même au-delà en cas de forts vents, ce qui est fréquemment le cas dans cette région avec une orientation dominante Nord – Est.



Végétations sous l'impact de la poussière

Ainsi l'impact de la poussière sur la flore, aura pour principales conséquences :

- Le retard de croissance ou la disparition de certaines espèces végétales ;
- La perte d'appétibilité par le bétail transhumant et la faune sauvage, ainsi exposés à des risques de maladies ou de mort ;
- Une altération de la potabilité de l'eau en cas de forte pluviométrie, au détriment des populations locales et du bétail.

Dans ce contexte de transition entre d'une part l'isolement qui a caractérisé pendant longtemps la société mauritanienne et d'autre part l'aspiration légitime à plus d'ouverture pour plus de croissance et de développement, les risques de la globalisation se pointent. Puisse l'évaluation environnementale de l'exploitation minière en

Mauritanie être un garde-fou à ces risques et donc un atténuateur de ses répercussions négatives sur l'environnement.

En tout état de cause, il est de notoriété que le cadre juridique mauritanien s'est fortement inspiré des principes et déclarations de la communauté internationale élaborés depuis 1970 sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies.

A cet effet on peut citer quatre de ces principes:

- Le principe d'action préventive

En matière environnementale, la priorité doit être donnée aux mesures préventives plutôt qu'aux mesures correctives.

- Le principe de précaution

En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement.

- Le principe d'information et de consultation du public

La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient. Il doit être garanti à chaque individu, seul ou en groupe, un droit d'accès aux informations relatives à l'environnement que détiennent les autorités publiques et un droit de participer à l'élaboration des décisions qui concernent directement son propre environnement.

- Le principe du pollueur payeur

C'est au pollueur qu'il revient, en principe, d'assumer le coût des mesures de prévention et de conservation de l'environnement.

Aussi l'étude d'impact sur l'environnement est un outil qui permet de prendre en compte ces quatre principes.

La nécessité de mettre en place, préalablement à leur autorisation, une évaluation environnementale des projets susceptibles d'avoir des effets négatifs sur l'environnement, a été affirmée expressément au principe 11c de la Charte mondiale de la nature et au principe 17 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement.

Le cadre juridique environnemental mauritanien est composé essentiellement de lois et de décrets. Certains sont liés directement à l'environnement du secteur minier alors que d'autres le sont de façon indirecte.

Les textes directement liés à l'environnement du secteur minier précisent :

- les objectifs généraux de la politique nationale en matière de protection de l'environnement ;
- la conservation de la diversité biologique et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles ;
- la lutte contre la désertification ;
- la lutte contre les pollutions et nuisances ;
- l'amélioration et la protection du cadre de vie ;
- l'harmonisation du développement avec la sauvegarde du milieu naturel.

Ils déterminent également les règles juridiques d'application, en milieu urbain notamment :

- l'institution des procédures et des modalités d'exécution des études d'impact sur l'environnement ;
- le régime des installations classées pour la protection de l'environnement, en particulier, en ce qui concerne les pouvoirs de police y afférents ;
- les normes régissant la qualité du milieu, et notamment celles relatives à la pollution de l'eau, de l'air et aux nuisances sonores.

Ils organisent la recherche, l'exploitation et l'exportation minière. Ils déterminent les impôts, taxes et redevances à payer. Ils définissent le cadre des conventions minières et règlementent la police minière.

Enfin, des conventions internationales auxquelles la Mauritanie a adhéré ont vocation à protéger l'environnement minier.

Si ces acquis sont indéniables en revanche des contraintes liées à l'application du dispositif législatif sont nombreux. On peut citer :

- Les textes inachevés ;
- Les textes non suffisamment internalisés par les responsables de leur application ;
- Les normes environnementales non définies ;
- Les laboratoires indisponibles ;
- Les bureaux d'études en quantité et en qualité insuffisants ;
- Les contrôles non systématisés ;
- Le manque de technicité et d'expérience de l'administration chargée de l'environnement ;
- La faiblesse de la communication.

En conclusion, et pour renforcer la tendance que nous voulons inexorable vers plus de durabilité, nous suggérons plus de cohérence et d'efficacité en :

- ◆ renforçant la planification environnementale ;
- ◆ réalisant des textes complémentaires ;
- ◆ systématisant les contrôles ;
- ◆ internalisant les conventions internationales ;
- ◆ définissant des normes ;
- ◆ renforçant la surveillance des écosystèmes ;
- ◆ restructurant et coordonnant les acteurs concernés ;
- ◆ renforçant les capacités de la société civile ;
- ◆ achevant les textes restés sans décret d'application ;
- ◆ définissant plus précisément les normes environnementales ;
- ◆ rendant disponibles les laboratoires appropriés ;
- ◆ renforçant la communication.

Références bibliographiques

- Annuaire statistique de la Mauritanie, ONS, 2004 ;
- BARRY J.P. et CELLES J.C (1991) Flore de la Mauritanie. Institut supérieur Scientifique ; Université de Nice – Sophia Antipolis. 2 tomes. 550 P ;
- BARRY J.P, XAVIER J., MUSSO J., RISER J. (1988) Le Problème des divisions bioclimatiques et floristiques au Sahara. Note IX : entre Sahel et Sahara : le Tagant , Ecologia Médit. IX, (1/2) : 155-183 ;
- BARRY J.P. (1982) La frontière méridionale du Sahara entre l'Adrar des Iforas et Toumbouctou. Ecologia médit. VIII, (3) : 39 – 124 ;
- BRGM : Programme de Cartographie géologique du Nord de la Mauritanie 2003 ;
- DEAR / PNUE – Novembre 1998 - Monographie nationale sur la diversité biologique de Mauritanie
- Guide de Procédure Technique et Administratif des Notices et Etudes d'Evaluation d'Impact sur l'Environnement Ministère chargé de l'environnement avec l'appui technique et financier de la GTZ Mai 2007 ;
- Jean Dresch : "Quelques remarques sur les villes de Libye" in Cahiers du GREMAMO n° 5,1987 ;
- Jean Marie Miossec : "Urbanisation et ruralisation des Villes en Tunisie" in Annales de Géographie revue publie avec le concours du CNRS, t.94 n° 521,1985.
- MDRE, DEAR, 1998, La monographie nationale sur la diversité biologique de Mauritanie ;
- MDRE (Décembre 2001) – Stratégie de développement du Secteur Rural à l'horizon 2015 ;
- MDRE/DEAR – Loi 97 007 du 20 janvier 1997 portant Code Forestier ;

- M. Sidi Mohamed OULD MOHAMED, L'EVOLUTION DE LA PÊCHE EN MAURITANIE DEPUIS L'INDEPENDANCE A NOS JOURS (1960-2009), Thèse de Doctorat, Université de La Rochelle 2010,
- Pierre Bonte, La Montagne de Fer, Karthala, 2001
- Projet/Guidimaka : Recueil Socio-économique Mauritanie "2000" Sarl février- juin 2001
- Reconnaissance juridique de la participation des Populations de base à l'Aménagement et au Développement Durable : Programme des Moyens d'Existence Durable dans la Pêche Taleb Abeidi Mohamed Sidi Mohamed Juin 2006 ;
- Shine, T. (2002) An integrated investigation of the Ephemeral Wetlands of eastern Mauritania and Recommendations for Management. Unpublished PhD thesis, University of Ulster;
- Toupet, C. and Laclavere, G. (1977) Atlas de la Republique Islamique de Mauritanie, Groupe Jeune Afrique, Paris ;
- Van de Kam, J. B., Piersma, T. and Zwarts, L. (2004) Shorebirds. An illustrated behavioural ecology. KNNV Publishers, Utrecht, The Netherlands. Quoted in Isenmann (2006);
- Wymenga, E.M., Smit, C.J., and van Spanje, T.M. (1990) Geographical breeding origin and migration of waders wintering in West Africa. Ardea 78: 83-112.
- XAVIER J. (1987) Arbres, arbustes et buissons de Mauritanie Département des Sciences naturelles de l'Institut Supérieur Scientifique de Nouakchott. 113 P.

La Première Guerre mondiale et le calme en Mauritanie

Mohamed Abderrahmane Ould OUMAR

Département d'Histoire

Université de Nouakchott

Introduction

Le déclenchement de la guerre entre la France et l'Allemagne en 1914 n'a pas entraîné la révolte des tribus récemment soumises. Les campagnes punitives française durant les trois années précédant la guerre avaient affaibli les capacités offensives de la résistance, rendant impossible l'acquisition d'armes par des frontières désormais étroitement surveillées, notamment au niveau des ports de trafic. La diminution drastique du cheptel de hameaux aux mains des résistants due à la traque des résistants et la poursuite d'éventuels néo-résistants¹ avaient réduit les capacités offensives des indigènes. En outre, les Cheikhs francophiles de la Mauritanie n'ont pas répondu favorablement à l'appel à la guerre sainte lancé par la Turquie². D'ailleurs ils n'ont manifesté aucun intérêt pour la participation des Ottomans à la guerre. De surcroît, le «petit peuple» ignorait tout de la Turquie. Le calme qui régnait donc en Mauritanie au cours de la première guerre mondiale, en dépit de la diminution de l'effectif des officiers et sous-officiers français et du redéploiement des tirailleurs noirs, partis prendre part à la guerre, est dû à des facteurs multiples.

Nous allons aborder la position des notabilités religieuses avant d'examiner l'impact de la politique marocaine de Lyautey et les fluctuations de la paix française.

1- Le soutien des Cheikhs pro-français

Parmi eux, on retiendra surtout les noms de Cheikh Sidiya (pour les OuladByeri) Cheikh Saad Bouh pour les Ehel Mohamed Fadel, Cheikh Souleymane pour les OuladDeïmane³ ayant protesté contre l'entrée en guerre de la Turquie, il n'a plus été possible à des tribus sensibles à l'appel turco-ottoman de soulever une nouvelle rébellion. Deux des fils du Cheikh Saad Bouh, Taleb Bouya et Bounana sont allés voir le commissaire français, le Colonel Obissier, pour lui confirmer, conformément à l'avis de leur père, que la Turquie ayant agi contre les principes de l'islam en participant à la

¹ Saad Khalil, « la formation de la Mauritanie Moderne », Thèse de Magister, Institut de Recherches et Etudes Arabe, le Caire, 1978, p. 492.

²Désiré-Vuillemin G., *Contribution à l'Histoire de la Mauritanie, de 1900 à 1934*, édition clairafrique, Dakar, 1962, p. 209.

³ Ils furent soutenus dans leur position par Ahmed Salem, émir du Trarza, Mohamed Ould Mohamed Fall, cadi des OuladDeïmane. Tous s'accordent à dire que « Le Sultan et son gouvernement trahissent l'Islam; ils n'ont pas le droit d'engager et de compromettre les intérêts de la religion dans un conflit où les dits intérêts ne sont pas en cause ». Voir *L'Afrique française*, « La situation politique de la Mauritanie », mai 1915, p. 154.

guerre, les liens qui la lient ne les engagent en aucune manière¹. Cette opposition de l'élite est illustrée par ces deux textes:

A- Lettre de Cheikh Sidi El Kheir Ould Cheikh Mohamed Fadel

« Dieu me suffit.

Le Cheikh.

Louange à Dieu seul, rien ne dure que son empire; le salut soit sur celui après lequel il n'y a plus de prophètes.

Salut, prospérité, bonheur, abondance, richesse de la part du fidèle serviteur de son Dieu, Sidi El Kheir ben Cheikh Mohammed el Fadel, aux chefs des Français à Paris, Dakar et Bamako;

Et particulièrement au grand chef, protecteur des peuples à Bamako, le gouverneur Clozel, le chef éminent dont l'excellence est sans égale;

Et à M. le gouverneur général Ponty, riche en intelligence, en bonté, en méthode et en puissance, semblable au soleil parmi les peuples.

Sachez que je suis en bonne santé et que je souhaite une bonne santé à vous et à tous ceux qui vous entourent.

Sachez en outre que les gens du Hodh et tous les disciples de Cheikh Mohammed Fadel qui se trouvent dans le Hodh vous présentent leurs hommages les plus respectueux.

Avant votre arrivée, les habitants du Hodh vivaient dans la crainte perpétuelle du pillage et de l'assassinat. Lorsque vos fils, le capitaine Combeau et avant lui le capitaine Mangeot, vinrent dans le pays, ils les défendirent, les réconfortèrent et les protégèrent contre les incursions des pillards du désert.

Ils se lancèrent à la poursuite de ces derniers, en tuèrent un grand nombre, leur arrachèrent les richesses qu'ils avaient volées et les rendirent à leurs propriétaires légitimes.

Ils se comportèrent ensuite envers les gens du pays avec une générosité et une bonté sans égales. Chacun resta libre de conserver sa foi, ses formes de culte et ses dons pieux. Ils n'abaissèrent pas le prestige des personnages religieux; au contraire, ils leur offrirent leur appui et aidèrent au maintien de ce prestige.

Nous ne saurions trop vous louer et vous remercier de les avoir envoyés vers nous. L'autorité française est, de toutes, la plus parfaite et la plus juste. Sous elle, sous la protection de votre puissance, les peuples ont pu conserver leur foi intacte et obtenir la garantie de leur propriété.

¹ Dans un rapport confidentiel adressé par Obissier, en date du 11 novembre 1914, Désiré-Vuillemin G., *op. cit.*, 1962, p. 209. Qu'il est impossible de le considérer comme le véritable chef des croyants. Lire *L'Afrique française*, «L'opinion musulmane au Soudan français et les événements de Turquie», avril 1915, pp. 90-94.

Et certes, grâce à vous, les méchants doivent rendre compte de leurs méfaits; et vous ne nous demandez en fait d'impôt que ce qui est absolument indispensable.

Nous vous louons, nous vous remercions, car c'est à vous que nous devons notre bien être actuel. Sous l'autorité française, aucun d'entre nous ne redoute d'être lésé injustement: nous savons que vous êtes justes, intègres et impartiaux, et que vous respectez les droits de chacun.

Sous votre autorité, celui qui possède un turban peut le mettre sans crainte sur sa tête, celui qui possède une baraka est libre d'en user; vous laissez aux nobles leur prestige, aux savants leur science. Vous respectez dans leur intégrité les prescriptions de la loi musulmane.

Que demandent en effet les gens du Hodh? Leur désir est assuré par la présence des Français: quiconque en doutera ferait preuve de bien peu d'intelligence.

Aussi remercions-nous notre chef immédiat, le capitaine Combeau, de tout le bien qu'il nous fait: il nous a protégé contre nos ennemis, a lancé ses troupes à leur poursuite, les a chassés et dispersés au loin, ne prenant de repos ni le jour ni la nuit.

Et sachez que nous tous, gens de Mohammed Fadel, nous chantons ses louanges et célébrons sa gloire (que Dieu le récompense comme il le mérite).

Et voilà ce qu'en pensent les gens droits et pieux, ceux qui aiment les maîtres de la science et qui, par leur manière de vivre, confirment leur doctrine.

Et ce que nous pensons de lui, tous les musulmans le pensent de ses frères de France.

Et si je parle ainsi, ce n'est ni pour tenter une expérience ni pour adresser une flatterie. Il suffit à un musulman d'avoir des yeux et une intelligence pour partager mon opinion; et certes, celui qui parlerait autrement serait ou un menteur ou un insensé.

Et le salut le plus respectueux à M. le gouverneur général Potey et à M. le gouverneur Clozel de la part Cheikh Sidi El Kheïr ben Cheikh Mohammed Fadel»¹.

B- Lettre des notables de Oualata:

« Louange à Dieu qui, en nous donnant l'écriture, nous a permis de conserver les paroles fugitives. Salut et bénédiction à Mahomet, à sa famille et à ses amis (que Dieu leur soit propice).

¹*L'Afrique française*, « L'opinion musulmane au Soudan français et les événements de Turquie», avril 1915, p. 92

Le salut le plus respectueux de la part de Mohammed ben Sidi Ousmane à son ami; son protecteur, le gouverneur.

Et certes, c'est un homme d'une haute intelligence, d'un esprit droit, savant, juste, vertueux, puissant et généreux; il possède toutes les marques de la puissance, de la bienveillance et de la générosité.

Et voici ce que les gens de Oualata disent des Français: ils avaient informé ceux-ci de leur triste situation, lorsque les gens du mensonge les oppriment; ils leur avaient demandé de les aider, pensant qu'ils pourraient les délivrer du pillage et de l'injustice et leur rendre le bonheur.

Tout cela était antérieur à la venue du gouverneur. Et, lorsqu'il vint, il les réconforta et il dit: « Que ceux auxquels on a fait du mal viennent à moi; que ceux qui désirent un bienfait me le demandent et j'écarterai d'eux l'injustice».

Et la paix rentra dans nos âmes après ces paroles, lorsque nous eûmes compris que les Français ne demandaient qu'une chose: donner le bonheur à notre pays et le faire profiter de leurs bienfaits.

Et ils nous aidèrent, faibles que nous étions, à partager en paix nos richesses, l'une après l'autre: argent monnayé, mil, riz, etc.

Et ceux qui ont fait cela ont accompli une action méritoire et ils sont dignes de la reconnaissance de tous, de la gloire et de la splendeur.

Que l'on dise ce que l'on voudra, Monsieur le Gouverneur, Mahomet ne souhaite qu'une chose: c'est que vous soyez bons et généreux envers nous; alors vous n'entendrez chez nous aucune parole discordante.

Et comment pourrait-il en être autrement? Puisque vous êtes notre appui, puisque vous êtes le peuple qui nous a préservé de l'hostilité des gens de notre religion qui voulaient s'emparer injustement de nos richesses, nous cherchait querelle et s'attaquaient à ce que nous avions de plus sacré, profitant de la faiblesse dans laquelle nous nous trouvions.

Vous nous êtes infiniment plus chers que bien des gens de notre religion, que nous ne connaissons pas et qui nous ignorent; et les vers suivant résument bien notre pensé:

Montrez-vous bons pour ceux qui vous ont fait du bien

Et suivez leurs conseils; tout le reste n'est rien.

Et salut à vous et à tous vos compatriotes; que Dieu soit favorable à ceux qui vous entourent et qui vous approchent.

(Suivent les approbations)

J'approuve pleinement tout ce qui est écrit ci-dessus:

Abou-bekr ben Ahmed el Moustapha.

Tout ce qui est écrit ci-dessus est l'expression de la vérité: Ahmed ben Mohammed el Malek.

Entière approbation: Guig ben Ala.

Entière approbation de Sidi Mohammed ben Babate et Ibrahim Berq. Mohammed el Amine ben Abdellah se joint aux signataires et salue très respectueusement M. le gouverneur: vous nous avez comblés de bienfaits et nos cœurs battent pour vous; nous vous souhaitons le bonheur et la prospérité. Salut.

Entière approbation de Danane el Yelbi, dont le cœur est gonflé de reconnaissance et d'amour.

El Moulay Chérif ajoute:

« Sachez, Monsieur le gouverneur, que, alors même que le monde entier nous haïrait à cause de notre amour pour la France, nous aimerons mieux, nous gens de Oualata, encourir cette haine que mentir à l'affection que nous devons à votre pays. Et quiconque dirait autrement mériterait d'être traité de menteur, de fourbe, d'imposteur et d'infâme»¹.

Les musulmans de Saint-Louis, plus au courant des choses modernes, disaient: « C'est Enver pacha qui a monté cette affaire, et ce n'est pas un Turc, c'est un métis, fils d'une mère allemande, élevé et instruit en Allemagne»².

2- L'impact de la politique marocaine de Lyautey

Cette politique a fortement influé sur la situation mauritanienne. Après l'installation du protectorat, les leaders du Haut Atlas ont commencé à se ranger du côté des nouvelles autorités françaises et à se poser en garants de la sécurité. Mais, il nous faut relativiser le succès de cette politique. En effet, le Moyen Atlas, qui se situe entre le Haut Atlas et les zones centrales de Fez et Rabat, n'est pas encore soumis. Ses tribus, les Béni Sanhadja, Zenâta et Zaere, sont très attachées à leur indépendance. Le plan de Lyautey a été de ne pas s'aventurer dans cette zone³. Lorsque la première guerre mondiale éclate, la France, qui se voit obligée de retirer une grande partie de ses troupes stationnées au Maroc, donne l'ordre à Lyautey de se replier sur la côte. Celui-ci ambitionne en même temps de concilier deux objectifs: sauvegarder tous les acquis coloniaux au Maroc et envoyer en France la totalité des renforts militaires demandés⁴. Il a décidé de surmonter cette

¹*L'Afrique française*, « L'opinion musulmane au Soudan français et les événements de Turquie », avril 1915, pp. 92-93.

²*L'Afrique française*, « La situation politique de la Mauritanie », mai 1915, p. 154

³Les autorités françaises au Maroc faisaient face à une farouche résistance du Chenguiti agitateur de la région de Taza, Zaïani, ce vieux seigneur féodal à Khenifra et de Ali Ahmaouch le légendaire sultan des montagnes, ainsi que de Moha Ould Saïd, l'adversaire tenace du général Mangin. Puis Abd el Malek le petit fils d'Abd el Kader, résidant à Tanger. Ceci contrairement à El Heïba, chef des hommes bleus à côté de la région d'Ifni, de Semlali connu sous le nom de MouhaHamou N'Ifrouten dans les palmeraies de Tafilalet, voir Allal El Fassi, *les Mouvements de l'indépendance au Maroc*, Tanja, Maroc, 1948, pp. 105-107, et *L'Afrique française*, « Sur le front marocain, La situation politique au Maroc », juin-juillet 1915, pp. 160-162.

⁴Saad Khalil, *op. cit*, 1978, p. 494.

difficulté à travers l'ouverture de la porte de l'engagement volontaire aux Marocains non rebelles pour entrer dans le service militaire officiel du Sultan, en plus de l'utilisation d'un grand nombre d'Algériens pour suppléer au manque de soldats. Pour atteindre ce dernier but, Lyautey a tenu, malgré toutes les difficultés qui l'assailgent à occuper la ville de Taza qui commande la route entre Moulouya et l'Ouest¹. Il a pu pénétrer dans la ville en juin 1915, démontrant aux résistants que l'armée française garde encore toute sa puissance. C'est cette politique active qui a eu une influence directe sur la Mauritanie. Elle a séparé les deux principales zones de résistance dans le Moyen Atlas dans le Sous et dans le Saguet El Hamra ; elle a ainsi détourné les efforts d'El Heïba et l'attention d'Ehel Cheikh Melainine vers le nord, loin de la Mauritanie. Les autorités de l'A.O.F vont reconnaître cette réalité par la suite².

Tous ces points vont avoir des effets induits en Mauritanie de manière successive. Les campagnes de pillage ont préparé la pacification et la sécurité avant la première guerre mondiale. Ensuite, les orientations des chefs religieux vont faire le reste en appelant au calme et à la paix. Surtout si l'on tient compte du peu d'intérêt que manifestent les Mauritaniens pour la guerre. Enfin interviennent les relations de Lyautey avec les grands féodaux. Sa politique active a agi en Mauritanie comme un pare-choc des ambitions des principaux chefs de la résistance dans le sud du Maroc et dans le nord de la Mauritanie.

3- La perturbation de la paix française

A- Des tentatives pour consolider le calme relatif

La succession de ces facteurs va allonger la période de tranquillité. Dans son rapport au gouverneur général Ponty sur la situation sécuritaire en Mauritanie au cours des deux derniers semestres de l'année 1914, et du premier de 1915, le colonel Obissier écrit:

« La situation politique exceptionnellement satisfaisante... »

Le recrutement des chameaux et des convoyeurs pour ravitailler les postes s'avère facile. On négocie avec les différentes fractions R'gueïbatt en passe de soumission; leurs délégués aiment à tergiverser, car le temps ne compte pas dans les paroles agrémentées de réceptions et de thé bien sucré...»³.

Cet officier connaissait les péripéties de l'entreprise coloniale en Mauritanie. Pour éviter tout retour à l'instabilité, il adopte une politique basée sur deux axes. Le premier, c'est l'intensification de l'activité des unités de sécurité du Sahara (méharistes) qu'il veut obtenir par l'acquisition de chameaux et le recrutement de convoyeurs pour ravitailler les postes. Le second axe est relatif aux rapports avec les tribus du nord, en

¹ On cite à ce propos que le chef de la résistance de la zone de Taza s'appelle Echinguitti. C'est un rival de Cheikh Melainine *L'Afrique française*, « Sur le front marocain, La situation politique et militaire au Maroc », juin-juillet 1915, p. 162.

² *L'Afrique française*, « La situation de l'Afrique occidentale française », décembre 1916, p. 606.

³ Désiré-Vuillemin G., *op. cit.* 1962, p. 211.

particulier les R'gueïbatt¹. Ce qui le conduit à bien repenser l'activité des méharistes. Celle-ci va viser en réalité trois objectifs: pallier le manque de personnel d'encadrement militaire (officiers et sous-officiers français envoyés aux fronts d'Europe), apparaître comme étant le plus fort en faisant croire que les unités sahariennes sont encore en mesure de réprimer les agressions ennemis et maintenir les unités en forme et prêtes au combat en sauvegardant leur niveau d'entraînement, ils sont constamment en manœuvre. Ainsi, les petits coups de main routiniers qui étaient presque ordinaires dans le pays, en particulier lors de la moisson, ne peuvent plus échapper à la punition. Les auteurs étaient arrêtés le plus souvent par l'intermédiaire des unités méharistes.

B- Les manifestations anti-françaises

Au cours de l'année 1915, quatre *mejhour* qui se sont avancés en Adrar ont été repoussés. C'est ce qui pousse le colonel Obissier à mentionner dans son rapport au nouveau gouverneur, le Colonel Clozel²: « la paix française récemment établie, est un prodige dans un pays séculairement en désordre »³. En 1916, le Tagant connut quelques incursions qui furent également repoussées par les méharistes⁴. Mais au cours du mois de novembre et de celui de décembre de la même année, une importante force des tribus R'gueïbatt, qui compte environ 400 combattants, armés de fusils à tir rapide a pu atteindre la région du Hodh. Mais elle fut accrochée par l'unité méhariste de Tichit qui mit les assaillants en déroute tout en saisissant leur butin. Cela s'est passé le 26 décembre 1916⁵.

Quant à l'apaisement envers les éléments ennemis, Obissier va en faire une affaire personnelle. Auparavant, Cheikh Sidiya se souciait beaucoup de la réalisation de cet objectif. Il avait peut-être fait une distinction en ce sens entre les tribus R'gueïbatt et les Ehel Cheikh Melaïnine. Nous avons déjà vu tout l'effet qu'a eu son intervention sur l'issue des négociations entre le colonel Mouret et Mohamed Ould Khalil. Négociations qui avaient pour objet la soumission de Mohamed Ould Khalil, au début de l'année 1914 à la veille du déclenchement de la première guerre mondiale⁶.

Cheikh Sidiya va donner des conseils au colonel Obissier. Il lui déclare ceci : « En ce moment, votre intérêt est de vous montrer très bienveillants envers les dissidents, car

¹*Ibidem*.

² Le gouverneur général Ponty est mort le 13 juin 1915 à Dakar par une maladie qui a duré quelques mois, qu'il a vécu intensément. Mais il avait dissimulé son mal pour continuer à son poste en raison de la situation de guerre. Son intérim fut confié à Clozel, gouverneur du Soudan. Les obsèques de Ponty eurent lieu le 15 juin. Les français ressentirent sa mort comme une grande perte pour l'administration coloniale d'Afrique où il a passé toute sa vie. De nombreux télégrammes et discours de condoléances furent envoyés par des personnalités françaises à cette occasion et durent publiés dans l'Afrique française, juin-juillet 1915, *op. cit*, pp. 187-193.

³Désiré-Vuillemin G., *op. cit*, 1962, p .212.

⁴*Ibidem*.

⁵*Ibidem*.

⁶Saad Khalil, *op. cit*, 1978, p. 496.

vous devez réserver tous vos efforts contre l'Allemagne »¹. Ces paroles sont d'une intelligence profonde avec une grande capacité de persuasion. En réalité, Obissier, convaincu de leur justesse, eut pour premier souci de s'attirer la sympathie des branches R'gueïbatt malgré l'opposition de M'Rabih Rabbou au profit d'El Heïba après que l'Allemagne eût déclaré la guerre contre la France. Mais les délégués R'gueïbatt, sous l'effet de la propagande allemande sur l'imminence de la défaite française, se permettaient de louoyer dans les négociations².

Face à ces tentatives qui se sont révélées vaines, le commandant du cercle de l'Adrar, région la plus en contact avec les R'gueïbatt, va dépêcher son rapport digne d'être enregistré, car il dit:

« Les R'gueïbatt nombreux et essentiellement nomades échappent à notre action. Ils demeurent insaisissables autant quand on veut les frapper que lorsqu'il s'agit de les apprivoiser ... Et il en sera ainsi tant que notre action dans le Sud marocain n'aura pas atteint l'oued Noun et l'oued Draa, base de ravitaillement de ces pirates du désert. Jusqu'à ce jour toute opération offensive... revêtira le caractère d'un raide mèhariste...de courte durée...peu susceptible de produire des résultats politiques durables. Le problème n'admet qu'une solution: tenter malgré tout l'appriovisement en attendant la solution définitive qui doit venir du nord »³.

L'avis du commandant du cercle de l'Adrar Modat était que les Ehel Cheikh Melaïnine:

« revenus de leurs ambitions chérifienennes, voudraient bien venir en excellents terme avec nous, rentrer en possession de leurs biens séquestrés de l'ensemble de facilités de pâturage et d'aiguade départies aux tribus maures. La reprise imminente de transactions commerciales, jadis florissantes entre le Sénégal et les Tekna de l'oued Noun sera la meilleure des préparations à la future jonction de nos possessions marocaines et mauritanienes»⁴.

Obissier avait immédiatement jugé qu'il est en présence d'esprits plus aventureux. Il comprend aussi que la « Mauritanie descende vers le sud»⁵. Il en veut pour preuve le grand nombre de demandes d'autorisation de séjour des Mauritaniens au Sénégal. A tel point qu'il fut obligé, sur conseil de Gaden⁶, de se mettre d'accord avec le gouvernement du Sénégal en vue de limiter cette émigration. Ainsi, on institua le port

¹Désiré-Vuillemin G., *op. cit*, 1962, p. 211.

²Saad Khalil, *op. cit*, 1978, p. 497.

³Désiré-Vuillemin G., *op. cit*, 1962, p. 211.

⁴Désiré-Vuillemin G., *op. cit*, 1962, p 212.

⁵*Ibidem*.

⁶Henri Gaden né le 24 janvier 1867 à Bordeaux, en 1911 quitte l'armée pour devenir un administrateur colonial, pour être le gouverneur du Soudan le 7 août 1919, puis lieutenant-gouverneur en Mauritanie le 4 décembre 1923, il est mort le 12 décembre 1939 à Saint-Louis au Sénégal.

du laissez-passer aux candidats à l'émigration¹. Mais, l'émigration des Mauritaniens vers le Sénégal s'explique autrement. On y va pour fuir l'impôt et la réquisition des animaux dans l'approvisionnement des postes en Mauritanie².

Cependant, les Mauritaniens sont sentimentalement polarisés par le nord. C'est ainsi qu'en décembre 1916, le poste d'Agadès fut assiégé par une importante force Touareg hostile à l'autorité française. Cette force était dotée de fusils modernes, de fusils mitrailleurs et de fusils de montagne. Elle fut rejointe par le sultan d'Agadès qui déclara son soulèvement contre l'autorité française. Et en raison de la violence de ce siège et du danger qu'il représente, des rumeurs se répandirent selon lesquelles le sud du Sahara central s'est révolté³. Les populations mauritanienes vont montrer un vif intérêt pour les événements de l'oued Noun dans le nord où l'on signale l'avancée d'une force chérifienne localisée au sud de Tiznit; ce qui va contraindre les tribus R'gueibatt à descendre jusqu'à Zednès qui se trouve à 140 km au nord-est de Tourine en Mauritanie (22 janvier 1917)⁴.

En tout cas, Obissier va quitter son poste vers la fin de 1916, attaqué par une grave maladie; ce qui oblige le gouverneur général de l'AOF à envoyer le colonel Gaden pour le seconder au cours des derniers mois de cette année. Il le remplacera officiellement en décembre en qualité de commissaire français en Mauritanie⁵. Cet officier n'est d'ailleurs d'ailleurs pas étranger dans la région. En effet, il était, avant la campagne de Gouraud, commandant du cercle du Trarza. Il a également participé au sauvetage du cantonnement d'Akjoujt au mois d'août de la même année. A cette époque, il jouissait déjà de la confiance de ses administrés en raison de sa politique souple et sa bonne connaissance de la langue du pays. C'est pourquoi la politique, les gens aussi bien que les tribus et toutes les autres choses lui étaient familières. En outre, son séjour à Boutilimit à côté de Cheikh Sidiya, lui permit d'être au fait du dessous des affaires du pays et de l'envers des relations et des complots. En réalité, son style et sa méthode dans ses rapports avec les Mauritaniens et sa manière d'aborder les problèmes auxquels il a dû faire face, ne sont pas sans nous rappeler Coppolani.

¹ Désiré-Vuillemin G., *op. cit*, 1962, p. 212.

² *Ibidem*.

³ Il est étonnant que l'escadron d'Agadès constitue de noirs et de citoyens a pu résister à ce siège durant 92 jours à partir du 21 décembre 1916 et jusqu'au 24 mars 1917 jusqu'à l'arrivée de renforts en provenance de Dakar et de Conakry sous le commandement du colonel Morin qui a mis fin au siège d'Agadès et vaincu Kaossen dans une bataille décisive. *Le Temps*, « La pacification du Sahara », 20 juillet 1917, p. 267.

⁴ Désiré-Vuillemin G., *op. cit*, 1962, p. 213.

⁵ Extrait du discours du gouverneur général Clozel devant le comité permanent du gouvernement général de Dakar, le 6 décembre 1916, *L'Afrique française*, « La situation en Afrique Occidentale Française », décembre 1916, p. 406.

C- Gaden, l'espoir du retour au calme

La période de Gaden s'ouvre en 1917¹. Cet homme parvient à une bonne fin des négociations qui ont duré de longues années avec la tribu de R'gueibatt. Il fut aidé par les conditions climatiques: une sécheresse exceptionnelle supprima les pâturages du nord où transhumaient ordinairement les tribus des grands nomades. Ces derniers étaient certains de descendre au Sud, en Adrar, pour faire paître leurs animaux et par conséquent, conclure un accord avec les autorités françaises². Après qu'il eût réussi à juguler le conflit entre l'émir de l'Adrar et les Oulad Dleïm et R'gueibatt, il leur accorda le droit de circuler librement et profiter des pâturages dans les territoires sous occupation française. En contrepartie, ils s'engagèrent à ne pas piller ou razzier les tribus soumises aux Français en Mauritanie, y compris dans les zones du Hodh et de l'Azaouad. Il leur imposa également de verser une taxe d'entrée égale à 1% sur les chameaux ainsi qu'un impôt annuel sur les caravanes. Par le biais de cet accord, il les considéra comme des « amis étrangers ». Cela veut dire que les délégués de leurs tribus devaient s'adresser directement aux autorités françaises, sans passer par les chefs locaux³.

Bien que Gaden ait réussi à restaurer le calme, il y eut quelques attaques contre les postes de l'Adrar (1915), du Tagant, du Hodh et d'Agadès du Soudan Français (1916)⁴. Il était convaincu du peu de valeur de cet accord, signé uniquement par les tribus du groupe occidental soumis à l'influence de Mohamed Ould Khalil. Tout comme il n'avait pas oublié que l'emplacement de tous ces « étrangers amis » se trouvait hors de son ressort territorial et hors de son autorité. Il ne saurait donc exiger de leur part un engagement de s'en tenir à l'accord. Mais il a voulu signer cet accord pour priver El Heïba d'atteindre son objectif qui était de réunir les tribus du nord sous sa barrière, en vue de déclencher une guerre sainte avec le soutien des Allemands. El Heïba avait adressé des lettres à Mohamed Ould Khalil ainsi qu'aux chefs des autres fractions de R'gueibatt, aux chefs dont les tribus s'étendent de Marrakech jusqu'au Sénégal, les y appelant à oublier les rancunes du passé⁵ et pour une unité en vue de mener une guerre sainte contre les Français⁶.

¹ L'année 1917 fut une année difficile pour la France, à tel point qu'ils l'appelèrent « l'année des malheurs » ou l'année noire. Les défaites européennes, la guerre des sous-marins où les allemands ont coulé, jusqu'au mois d'avril, 875.000 tonnes dans les bateaux, sortie de la Russie de la guerre à cause de la révolution bolchévique. Ce qui va donner aux allemands l'occasion de transférer leurs forces au front occidental. Au Maroc, la révolution de N'Ifrouten qui a menacé les français d'un grave danger, etc.

² Désiré-Vuillemain G., *op. cit.* 1962, p. 213.

³ *Ibid.* pp. 213-214.

⁴ Désiré-Vuillemain G., *Histoire de la Mauritanie des origines à l'indépendance*, Kartala, Paris, 1997, pp. 511-512. C'est ici qu'on a connu le plus violent et le plus dangereux blocus effectué par une grande force des Touaregs hostiles aux autorités françaises.

⁵ Il est à noter que la tribu R'gueibatt avait déclenchée une guerre dévastatrice contre les Oulad Bousbaa qui les a sérieusement affaibli en 1907, voir détail du conflit, Bâ (Mahamadou Amadou), « l'Adrar dans l'anarchie », *Renseignements coloniaux*, février 1933, pp. 33-34.

⁶ Dans le rapport de Gaden au gouverneur général à Dakar en date du 6 décembre 1917, voir Désiré-Vuillemain G., *op. cit.* 1962, p. 214.

L'accord de Gaden avec les R'gueïbatt fut un facteur de division contre cette unité. Il ne fut pas dupe, car il savait que de nombreuses difficultés l'attendaient. El Heïba représentait encore une force avec laquelle il fallait compter. Un groupe de tribu dissidente était formé autour de lui. Parmi celles-ci, on peut citer: les Ait Ba Amram, les Aghras et les Mejyat (qui empêchaient toute action du Makhzen contre les tribus de l'oued Noun), les Tekna et les Oulad Bousbaa. Beaucoup de ces tribus faisaient partie de l'armée d'El Heïba dont la marche s'acheva par la prise de Marrakech en août 1912¹. Celui-ci incarne une autre difficulté. L'on sait qu'il est aidé par les Allemands, qu'il avait tendance à se diriger par ambition vers le nord, beaucoup plus que vers le sud, mais qu'il n'hésiterait pas, dès qu'il se sentit coincé par un éventuel manque d'hommes, de ressources ou d'armement capables de parvenir à ses objectifs dans le nord, de se tourner vers le sud mauritanien. Zone où se multipliaient, à l'époque, des attaques aussi bien en nombre qu'en importance. Elles devinrent un danger pour sa sécurité². Face à cette situation, Gaden devait agir sans relâche, en séparant El Heïba et les tribus R'gueïbatt qui contrôlaient la porte nord de la Mauritanie. A l'intérieur même de la Mauritanie, l'émir de l'Adrar ne cessait d'organiser des complots contre l'autorité française. Il était derrière les attaques perpétrées contre les Oulad Gheïlane et les Ideïchilli au profit des Oulad Amoni³. Malgré toutes les bonnes intentions dont il fit preuve, les années suivantes, Gaden ne cessa d'être prudent en perdant un allié dont il savait qu'il était en cachette un ami d'El Heïba, et un ancien disciple de Cheikh Hassana. C'est pourquoi il se devait le surveiller efficacement et agir le cas échéant d'une manière qui ne poserait pas de problème délicat. Le 12 juillet 1917, c'est le décès de Cheikh Saad Bouh grand chef religieux du sud et fidèle allié des Français. Sidi Bouya, son successeur n'ayant pas le charisme suffisant pour se faire obéir par les fils de Cheikh Saad Bouh, les acquis politiques engrangés par les Français pouvaient être remis en cause à tout moment au cours de cette période difficile de l'année 1917. A cette date, les Allemands tendent la main aux leaders nationalistes marocains; ce qui constitue une autre difficulté ou une difficulté extérieure. Dans leur zone d'influence les Espagnols, vont faciliter à certains leaders nord-africains l'accès au domaine colonial de Madrid. Parmi les plus connus de ces chefs, se trouve Abd el Malek, fils de l'émir Abdel Kader, l'algérien qui avait failli s'emparer de la ville de Taza⁴. Certains sous-marins allemands ayant pu atteindre le (Cap Juby), les autorités espagnoles vont envoyer des émissaires pour faciliter le contact avec El Heïba et ses frères. Parmi les plus importants de ces envoyés, figure l'ancien consul d'Allemagne à Fez. Face à cette activité, l'administration française en Mauritanie s'est vue obligée de renforcer la

¹ Désiré-Vuillemin G., *op. cit*, 1962, p. 214.

² Dans le discours du gouverneur général Clozel, devant le comité permanent du gouvernement général de Dakar, le 6 décembre 1916, *L'Afrique française*, « La situation de l'Afrique Occidentale Française», décembre 1916, p. 406.

³ Désiré-Vuillemin G., *op. cit*, 1962, p. 214.

⁴ Salah Alaqaâd, *le Maroc au début des époques Modernes*, El Anglo- El Misrya, le Caire, 1961, p. 277.

surveillance sur Port Etienne en renforçant son groupement en hommes et en matériel¹. Les bateaux espagnols furent interdits d'accostage dans le port sauf s'ils portent un certificat du consul de France à Las Palmas (Îles Canaries).

Les mauvaises conditions climatiques de l'année 1917 sont à signaler parmi les nombreuses difficultés à surmonter en Mauritanie pour faire régner le calme. La saison des pluies fut insignifiante ; les produits agricoles se firent rares. L'administration dut fournir un effort supplémentaire dans les opérations de distribution de l'aide matérielle aux tribus. Le gouvernement de Dakar lui-même ne put échapper à la crise affectant la « gouvernance » de Paris en 1917. Van Vollenhoven², appelé à Dakar pour remplacer Clozel³, se heurta à des difficultés complexes, dont celle créée par le recrutement de combattants pour la Grande Guerre. Le Gouvernement français ayant envoyé en AOF un plénipotentiaire, doté de pouvoirs exceptionnels, pour décider et prendre les mesures liées à cette mobilisation, Vollenhoven fut contraint de démissionner et de rentrer en France⁴.

A sa place fut nommé, le général Merlin, gouverneur de Madagascar. En attendant son arrivée, Angoulvant, gouverneur général de l'A.E.F, fut chargée de l'intérim de gouverneur de l'A.O.F en plus de ses fonctions avec siège à Dakar où il arrive le 19 février 1918. Cette crise aura conduit également à un grand changement des commandants supérieurs des troupes de l'A.O.F en décembre 1917. Il était donc naturel que de telles perturbations laissent leurs traces sur la stabilité de la situation en Mauritanie⁵.

En dépit de tous ces soubresauts, M^{gr} Jalabert a décidé au printemps de la même année de visiter les tombeaux chrétiens de Mauritanie. Il rencontre Cheikh Sidiya qui le reçoit fort bien. Les savants religieux échangent des usages. Celui-ci va s'engager à protéger son hôte, en usant de toute son influence, chose encore inimaginable auparavant. Cheikh Sidiya va confier cette mission de protection à l'un de ses propres fils. Sans autre escorte que celle constituée par les notables de l'entourage de ce dernier, M^{gr} Jalabert a pu accomplir sa longue tournée sans aucun incident fâcheux. Bien mieux, il a été accueilli partout avec la plus respectueuse déférence⁶.

Le calme inattendu qui a prévalu de nouveau en Mauritanie prend fin au cours de l'offensive allemande du printemps 1918. El Heïba, tout comme les autres chefs de la résistance, va multiplier ses actions, avec le soutien des Allemands et des Espagnols. Il pouvait facilement acquérir des armes dans les ports du sud avec la complicité

¹ On peut se faire une idée des charges inhérentes à cette mesure, si l'on sait que tous les besoins du poste de Port Etienne, y compris l'eau de boisson, et le bois de chauffe, etc. venaient par bateau de l'étranger.

² Joost van Vollenhoven, né à Rotterdam le 21 juillet 1877, il meurt à Montgobert le 20 juillet 1918. Gouverneur général de l'A.O.F du 21 mai 1917 jusqu'au 17 janvier 1918.

³ *L'Afrique française*, « Clozel, un grand africain disparu », avril-mai 1918, p. 81.

⁴ *L'Afrique française*, « Clozel, un grand africain disparu », avril-mai 1918, pp. 76-82.

⁵ Delafosse (M), « Clozel, un grand africain disparu », *L'Afrique française*, avril-mai 1918, pp. 76-82.

⁶ *L'Afrique française*, « Voyage de Mgr. Jalabert en Mauritanie », mai - juin 1917, pp. 229-230.

espagnole en fermant les yeux sur les activités des Allemands¹. L'un des fils de Taleb Khiar (frère d'El Heïba) a déclaré qu'aucun espoir n'est permis à propos d'un changement d'attitude de la France. Il ajoute qu'El Heiba a reçu suffisamment d'argent et d'armes de la part des Allemands et des Turcs. Les signes avant-coureurs d'un appel imminent à la guerre sainte étaient évidents. Guerre à déclencher au Maroc et appelée à s'étendre en Mauritanie.

En Adrar, la surveillance étroite de l'émir Ould Aïda avait permis de mettre la main sur des correspondances qui lui avaient été adressées par le fils de Taleb Khiar. Celui-ci demandait l'unité des musulmans devant la nécessité de s'opposer aux Français. Il y évoque le fait que les tribus du Nord avaient reconnu El Heiba comme chef à la fois temporel et spirituel. Il y signale que la position des alliés était chancelante, et que les envoyés Turcs parvenaient jusqu'aux ports Marocains et que l'émir était prêt à fournir de l'aide aux combattants anti-français².

Il est alors apparu clairement à Gaden que la question ne saurait attendre. Il prit en conséquence plusieurs mesures:

- pousser les chefs de tribu à entrer en contact avec l'émir de l'Adrar Ould Aïda ou ses représentants afin de le convaincre de partir à Saint-Louis de son propre gré pour pouvoir se défendre lui-même contre les rumeurs concernant ses intentions envers l'autorité française ainsi que ses contacts secrets avec El Heiba. A Saint-Louis il fut placé en résidence surveillée à partir de juin 1918. Solution avantageuse pour tout le monde car la plupart des tribus avaient décidé de se débarrasser de lui. Il fut remplacé par un conseil collectif (une djemaa) de 9 membres. Quatre d'entre eux représentaient les guerriers Oulad Jafriya (Amoni, Akchar), les Oulad Gheïlane et les Ideïchilli, et cinq des marabouts (Ehel Mohamed Salem, Barikalla, Etfagha El Khatatt) et des groupements maraboutiques de Chinguetti et de Ouadane³. De cette manière Gaden a unifié les principales tribus de l'Adrar, évitant de la sorte les complots, les intrigues, et l'agitation qui n'auraient pas manqué de se manifester s'il procérait à la destitution de l'émir et son remplacement par un autre. Une djemaa supérieure fut créée pour donner au commandant de cercle l'appui indigène indispensable⁴.

- confier l'émirat du Tagant à l'un des anciens ennemis les plus irréductibles vis-à-vis de l'autorité française, Abderrahmane Ould Bakar, chef de la fraction Abakak de la tribu des Idaouich. C'était là la première fois qu'il prenait la direction de l'émirat depuis l'assassinat de son père Bakar à la bataille de Bougadoum, le 1^{er} avril 1905. Le nouvel émir commença à exercer le pouvoir à partir d'août 1918. Gaden lui octroya un salaire

¹ Les Allemands versaient un salaire mensuel à son frère Laghdaf. Dans son rapport au gouvernement de Dakar le 29 décembre 1918, Gaden mentionne que les Allemands ont promis à Ehel Cheikh Melaïnine, un million de francs. Les espagnols en auraient remis 400.000 francs et gardé pour eux la différence, Désiré-Vuillemin G. *op. cit.* 1962, p. 215.

²Désiré-Vuillemin G. *op. cit.* 1962, pp. 215-216, et Désiré-Vuillemin G., *op. cit.* 1997, p. 513.

³Désiré-Vuillemin G. *op. cit.* 1962, p. 216.

⁴*L'Afrique française*, « Dans l'Adrar mauritanien », novembre 1918, pp. 385-386.

de 6000 francs. Il s'assura de la sorte la collaboration de ce puissant émir et à travers lui, le service des guerriers redoutables du Tagant¹;

- régler la question des R'gueibatt, dont le chef Mohamed Ould Khalil, malgré ses belles promesses, justifiait les nombreux rezzous et pillages en disant qu'ils émanaient des deux groupes de Igoudi et de Oued Noun qui n'avaient pas accepté l'accord signé en 1917 avec les « amis étrangers ». Gaden engagea des pourparlers avec ces deux groupes (Oulad Talha et Oulad Daoud) par l'intermédiaire de Mohamed Ould Khalil. Il fit venir à Atar une délégation de la tribu de R'gueibatt du Sahel. En un bref laps de temps, il put, le 27 décembre 1918, les amener à signer un accord basé sur des conditions identiques². Gaden adresse, le 20 février 1919 une lettre au général Laperrine³, commandant supérieur des oasis sahariennes ; il lui recommande de traiter désormais les R'gueibatt de l'Est comme des amis et de s'attaquer aux intérêts de tout individu se réclamant R'gueibatt de l'Ouest même s'il faisait partie des hommes de Mohamed Ould Khalil⁴;

- mettre les populations mauritanienes à l'abri de la propagande extérieure en mettant à profit la bonne pluviométrie de l'année 1918, en fournissant du travail aux colonisés, en assurant la sécurité de la période de la *guetna* qui était auparavant toujours marquée par des conflits et d'attaques contre les ksour (villages).

C'est ainsi que Gaden va pouvoir, grâce à sa politique à la fois souple et bien ficelée, consolider la situation intérieure du pays. Il put en même temps empêcher les tribus du Nord de se regrouper sous l'étendard d'El Heïba. Les initiatives de Gaden, son style et sa grande habileté avait attiré l'attention du gouverneur général Angoulvant et du ministre des colonies. Il fut ainsi maintenu à son poste de commissaire du gouvernement général en Mauritanie jusqu'en 1927⁵.

Les résultats de l'action de Gaden ne tardèrent pas à se manifester. On en veut pour preuve le fait que les prémisses de l'éclatement se firent sentir au sein du regroupement

¹ Saad Khalil, *op. cit*, 1978, p. 505.

² Liberté de déplacement et de pâturage fut échangé de l'acquittement d'un impôt sur le revenu à 1% des troupeaux, 10 chameaux à fournir gratuitement chaque année. S'abstenir des actes de désordre et de pillage. Ne pas accorder asile aux ennemis des français, ni être leurs complices, s'engager à informer l'autorité française de tout ce qui se passe dans le nord. Cet accord a été signé le 27 décembre 1918 entre le chef de bataillon Bock, et Salek Ould Bellal et Salek Ould Cheikh, Désiré-Vuillemin G. *op. cit*, 1962, p. 216.

³ Marie Joseph François Henry Laperrine d'Hautpoul, est un officier général français du début du XX^{ème} siècle, né le 29 septembre 1860 à Castelnau-d'Albret, mort le 5 mars 1920 dans le Tanezrouft (Algérie), en 1897, il recrute et organise les Compagnies méharistes sahariennes, qui ne deviendront officielles que le 30 mars 1902, en 1917, il est appelé au Sahara par le général Lyautey.

⁴ Désiré-Vuillemin G. *op. cit*, 1962, pp. 216-217.

⁵ Des correspondances ont été échangées à ce sujet entre le gouverneur général Angoulvant et le ministre des Colonies. Ce 20 janvier, 20 février, 9 avril 1919 et ils décidèrent ensemble de maintenir Gaden à son poste jusqu'en 1927, Désiré-Vuillemin G. *op. cit*, 1962, p. 217.

hostile aux Français dans le nord. Les tribus Oulad Dleïm réclamèrent en janvier 1919 d'être traités comme des amis étrangers, dans les mêmes conditions que celles accordées aux R'gueïbatt de l'Est et aux Ehel Cheikh Melaïnine. La division s'accentua de jour en jour. Surtout entre les sédentaires et les nomades. Un autre succès est constitué par ce scénario: Taleb Khiar, frère d'El Heïba se présenta le 29 mars 1919 devant le commandant Prudhomme commandant de cercle, pour faire allégeance. Auparavant, sa demande avait été acceptée sous réserve des garanties suivantes¹:

- il devra résider dans un périmètre fixé;
- Il laissera un fils en otage à Atar, dans une bonne famille;
- lui et les siens remettront toutes leurs armes, sauf les fusils de chasse;
- ils s'engageront à ne se mêler en aucune manière à la politique intérieure de la Mauritanie. La dernière condition sur demande du Résident général français au Maroc, est que sa soumission en Mauritanie soit accompagnée de l'engagement de s'abstenir de tout acte hostile, au Maroc.

Taleb Khiar obtiendra en contre-partie:

- l'autorisation de percevoir la *hedia*(cadeau religieux). Le gouverneur général Angoulvant dit à ce propos ceci: « je ne vois aucun inconvénient: les Maures sont assez intelligents pour ne pas se laisser exploiter par les marabouts»;
- La restitution des biens des Ehel Melaïnine en Adrar.

Le gouverneur général ajoute:

« Si le succès a couronné ces négociations, nous aurons cette fois à peu près complètement dégagé le front mauritanien et nous aurons rendu un important service au Maroc en affaiblissant El Heïba par la perte de ses plus fidèles tribus et de plusieurs de ses frères et par un coup sensible à son prestige saharien, si nécessaire à sa politique marocaine»².

En juin 1919, Baba Ould Cheikh Sidiya se rend à Dakar en compagnie de Taleb Khiar qu'il présente au gouverneur général Angoulvant. Celui-ci confirme la restitution de ses biens et de ceux de sa famille en Adrar³. Les relations de Baba Ould Cheikh Sidiya et de Taleb Khiar se raffermissent; ils se sont dirigés par la suite à Boutilimit. Au cours de son séjour chez Baba Ould Cheikh Sidiya, Taleb Khiar lui demande la main de l'une de ses filles. Ce dernier accepte tout en insistant auprès de lui pour qu'il essaye de convaincre ses autres frères d'accepter la soumission aux autorités françaises⁴.

Au cours de son séjour à Boutilimit, Taleb Khiar reçoit la nouvelle de la mort d'El Heïba et de l'élection de M'Rabbih Rabbou à sa place. Auparavant, il avait adressé à celui-là du vivant d'El Heïba une lettre dans laquelle il lui demandait de faire allégeance

¹Désiré-Vuillemin G. *op. cit.*, 1962, p. 218.

² A.N.S, 9G31, Rapport gouverneur général, Angoulvant, au ministre des colonies, en date du 5 mars 1919.

³Désiré-Vuillemin G., *op. cit.*, 1962, p. 219.

⁴Désiré-Vuillemin G., *op. cit.*, 1997, p. 514.

aux autorités françaises. Mais l'élection de M'Rabbih Rabbou à la tête du groupe d'Ehel Cheikh Melaïnine a convaincu Taleb Khiar de l'impossibilité de la réalisation de sa demande parce que M'Rabbih Rabbou ne saurait répondre à cet appel dans la mesure où les tribus qui l'ont élu ne le lui permettraient pas. Au contraire, elles étaient prêtes à le destituer s'il n'incarnait pas la tendance anti-française. On le remplacerait dans ce cas par quelqu'un de plus apte à jouer la carte de la violence.

Conclusion

Nous avons vu comment la politique coloniale s'est durcie parallèlement à la guerre 1914-1918 avec la poursuite de la résistance hors des frontières dans une volonté de l'anéantir et la neutraliser. Aussi, la position de certaines notabilités religieuses hostiles à la guerre, après l'entrée de la Turquie, est un réconfort pour les autorités coloniales leur laissant le champ libre pour renforcer la sécurité. Plus, la politique conjugué des autorités locales avec celles des autorités au Maroc visant à resserrer l'étau sur la dissidence R'gueïbatt a donné son fruit plutôt que prévu.

Cependant l'entrée en lice de Gaden comme gouverneur de la Mauritanie avec sa patience et son savoir-faire avec la population maure a fini par avoir le dessus sur l'état qui prévalait et rependu la paix et la sécurité.

Plus de recherche et de questionnement de la documentation peut ouvrir des perspectives de recherche sur des angles jusque-là omis ou délaissés de la position de la Mauritanie durant cette guerre.

Bibliographie

Archives:

A.N.S, 9G31, Rapport gouverneur général, Angoulvant, au ministre des colonies, en date du 5 mars 1919.

Ouvrages:

Allal El Fassi, *les Mouvements de l'indépendance au Maroc*, Tanja, Maroc, 1948

Désiré-Vuillemin G., *Contribution à l'Histoire de la Mauritanie, de 1900 à 1934*, édition clairafrique, Dakar, 1962

Désiré-Vuillemin G., *Histoire de la Mauritanie des origines à l'indépendance*, Kartala, Paris, 1997

Salah Alaqaâd, *le Maroc au début des époques Modernes*, El Anglo- El Misrya, le Caire, 1961

Thèses:

Saad Khalil, « la formation de la Mauritanie Moderne », Thèse de Magister, Institut de Recherches et Etudes Arabe, le Caire, 1978

Revues:

L'Afrique française, «L'opinion musulmane au Soudan français et les événements de Turquie», avril 1915

L'Afrique française, « Sur le front marocain, La situation politique et militaire au Maroc », juin-juillet 1915

L'Afrique française, « La situation politique de la Mauritanie », mai 1915

L'Afrique française, « La situation de l'Afrique Occidentale Française », décembre 1916

L'Afrique française, « Voyage de Mgr. Jalabert en Mauritanie », mai -juin 1917

L'Afrique française, « Clozel, un grand africain disparu », avril-mai 1918

L'Afrique française, « Dans l'Adrar mauritanien », novembre 1918

Bâ (Mahamadou Amadou), « l'Adrar dans l'anarchie », *Renseignements coloniaux*, février 1933

Les controverses autour d'une entité administrative du Sénégal colonial: la province

The paradoxes around an administrative entity of Senegal in colonial days: the province

Par Valy FAYE

Maître-assistant, Département d'Histoire-Géographie

Faculté des Sciences et Technologies de l'Education et de la Formation (FASTEF)

Université Cheikh Anta Diop (Dakar, Sénégal)

Monsieur Valy FAYE enseigne l'Histoire moderne et contemporaine ainsi que la didactique de l'Histoire à la Faculté des Sciences et Technologies de l'Education et de la Formation (FASTEF) de l'UCAD (Dakar, Sénégal). Spécialiste des dynamiques démographiques et de l'Histoire du travail agricole dans le bassin arachidier sénégalais, M. Faye est auteur de plusieurs travaux dans ces domaines et dans la didactique de l'Histoire. Il est actuellement Maître-assistant et chef du département d'Histoire-Géographie de la FASTEF.

Résumé :

Le colonisateur est parvenu à détruire les Etats sénégambiens et à déstabiliser les structures politiques traditionnelles par l'instauration de la province comme nouvelle entité administrative. Ainsi, il a pu morceler l'espace sénégambien en provinces et instaurer un nouveau mode de dévolution du pouvoir. Les rivalités entre prétendants au pouvoir, les guerres civiles entre indigènes, les exactions exercées sur les populations facilitent cette situation. Cependant, s'il est parvenu à diviser les populations pour les dominer, il n'en demeure pas moins confronté, du Cayor au Sine-Saloum en passant par le Baol, à des difficultés inhérentes aux conflits entre administrateurs français et chefs locaux, entre chefs locaux mêmes, entre ceux-ci et leurs administrés. Ressusciter un tel système dans ce Sénégal indépendant risque de produire les mêmes effets et de déstabiliser la cohésion nationale.

Abstract:

The colonizer has managed to destroy the Senegambian states and to destabilize traditional political structures through the establishment of the province as a new administrative entity. Thus, he was able to break up the Senegambia in provinces and establish a new mode of devolution of power. Rivalries between contenders for power, civil wars between natives, the abuses carried out on the populations facilitate this. However, if he managed to divide the people in order to dominate them, the colonizer was nonetheless confronted, from Kayor to Sine-Saloum and Baol, with difficulties related to the conflicts between French officials and local leaders, among local leaders themselves, between the latter and their constituents. It is this very system that the

Senegalese President Abdoulaye Wade had wanted to establish, certainly by ignorance, of its controversies.

Introduction

Le Président de la République du Sénégal, Abdoulaye Wade avait, dès son accession au pouvoir en 2000, exprimé l'idée de restaurer les anciennes provinces¹. Certaines populations, méconnaissant cette page de l'histoire coloniale du Sénégal avaient considéré le projet comme un grand acte patriotique. Par contre, d'autres esprits mieux informés et soucieux d'une bonne gouvernance l'avaient rejeté. Autrement dit, les mobiles qui ont poussé le colonisateur à instaurer ce système administratif ne sauraient être identiques à ceux des dirigeants actuels du Sénégal et les difficultés sur lesquelles il a buté pourraient toujours resurgir.

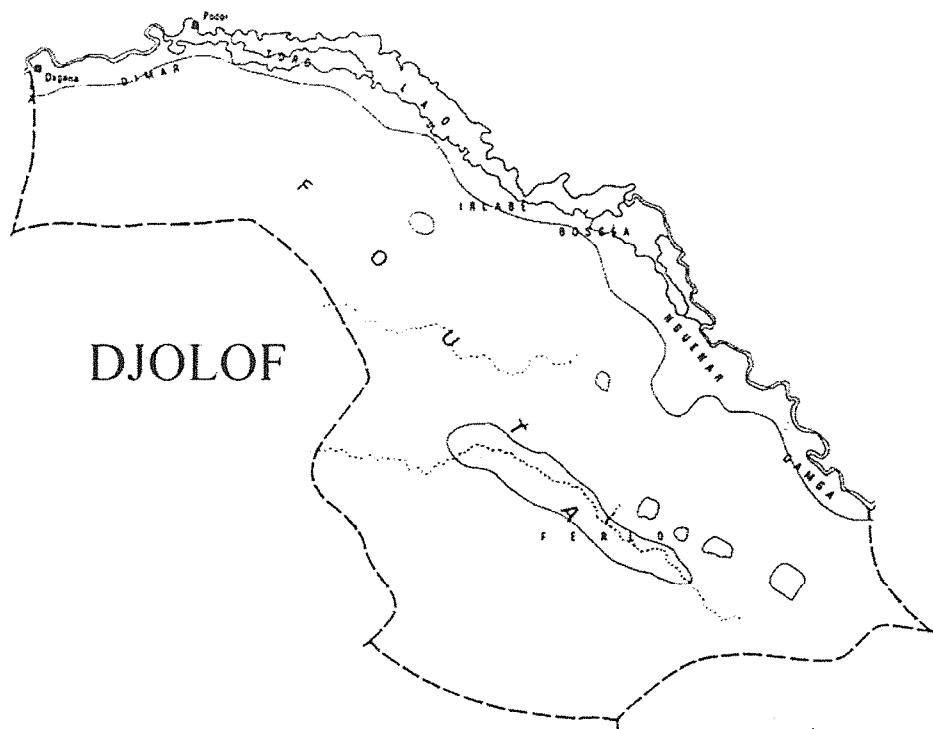
C'est pourquoi, même si le projet a été abandonné par le Président de la République, il nous semble être une raison valable pour montrer que la reprise telle quelle du système des provinces, avec ses nombreuses contradictions, ne saurait militer en faveur d'une politique de bonne gouvernance et encore moins de démocratie. Ainsi, à partir des exemples d'Etats comme la confédération du Fouta, le Cayor, le Baol, le Sine et le Saloum, nous tenterons de montrer que la division du Sénégal en provinces procédait de la colonisation ; ensuite, toujours sur la base de cas précis, il sera abordé les difficultés inhérentes à cette forme d'organisation territoriale, difficultés auxquelles celle-ci n'avait pu survivre.

¹ Pour plus d'informations, cf. aux deux quotidiens dakarois : *Sud Quotidien* n°s 2450, 2454 et 2460 (des 7, 12 et 19 juin 2001) ; n° 2472 (3 juillet 2001) et *Le Soleil* n°9326 (3 juillet 2001) pp. 4-5.

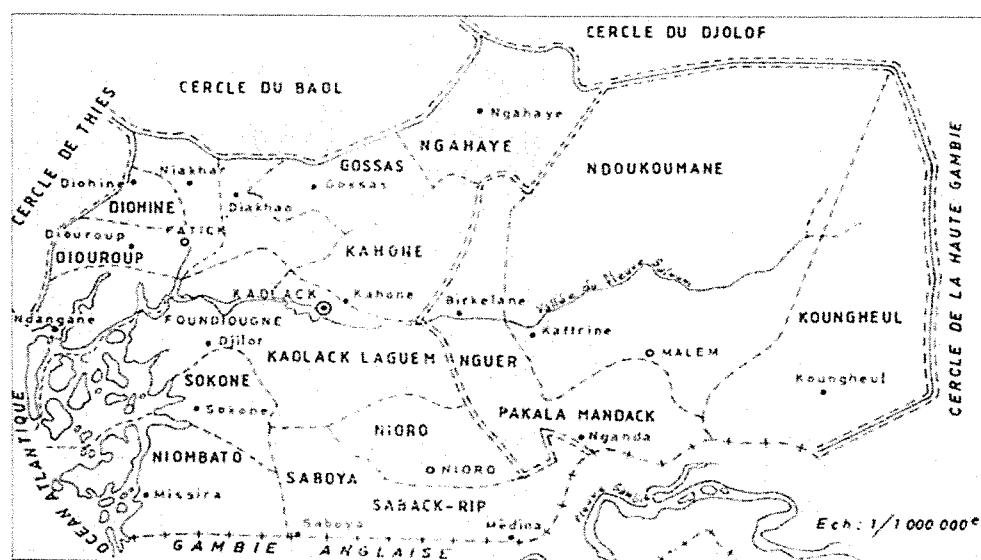
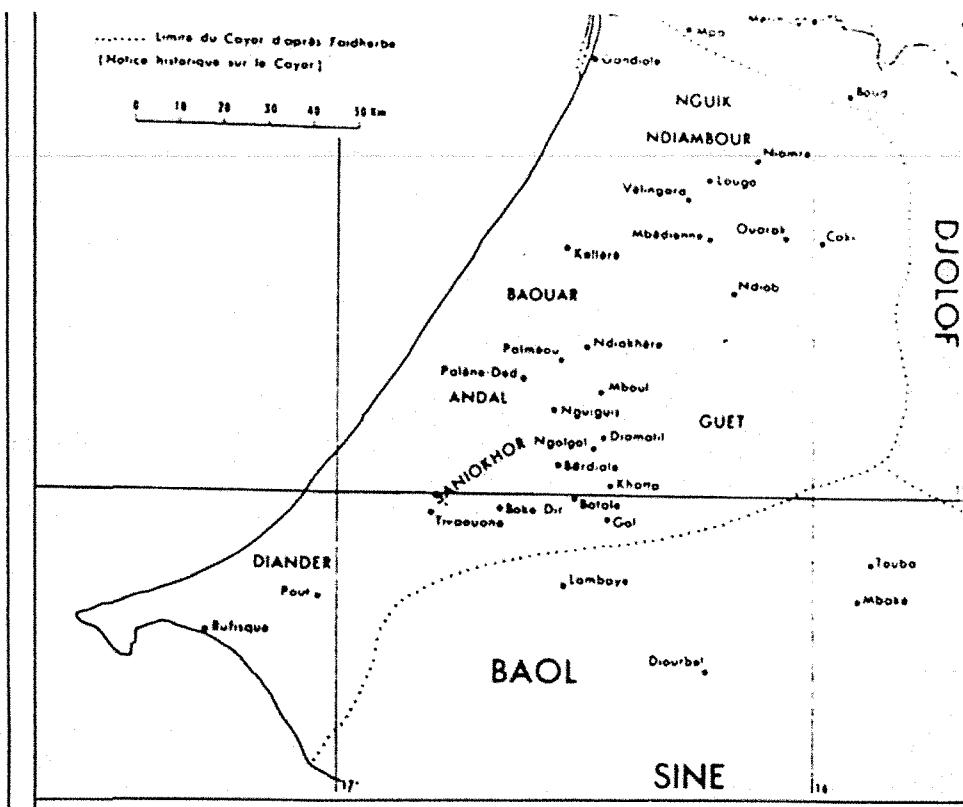
I. LA « PROVINCIALISATION », UNE DES PHASES DE LA MISE EN PLACE DU SYSTEME COLONIAL FRANÇAIS

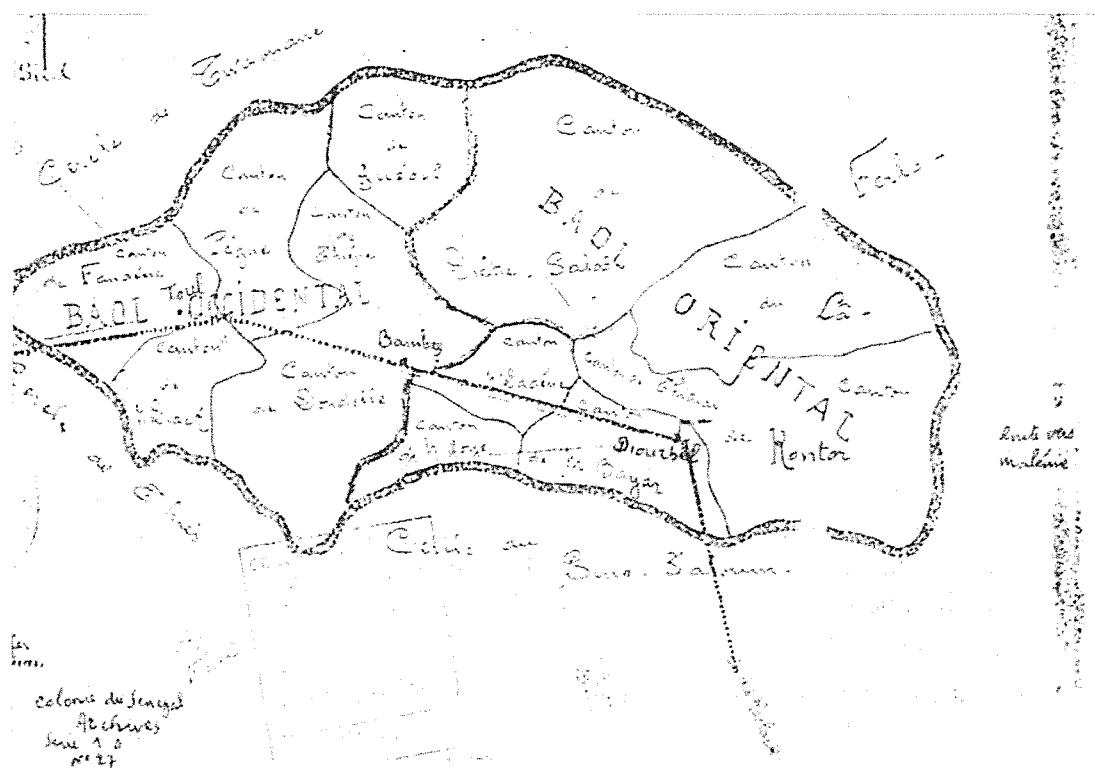
Le Sénégal colonial : l'éclatement des royaumes en provinces

Carte 1 : Le Fouta



Carte 2 : Le Kaylor





I.1. Le cas de la confédération du Fouta

La confédération du Fouta fut parmi les premières victimes de cette politique car le colonisateur profita des dissensions internes du régime *almamal* (du souverain du Fouta) pour démembrer le pays toucouleur entre 1858 et 1881¹.

Le processus de déstructuration du FoutaToro commence après l'échec du siège de Médine (attaque du fort de Médine) et l'abandon du FoutaToro par Elhadj Omar au profit du Soudan. Enclenché par Faidherbe avec le détachement du Dimar (1858), du Toro et du Damga (1859), le processus de démembrément du Fouta est achevé par Brière de l'Isle qui conquiert le Lao et le Yirlabé (1877), le Bosséa et le Nguénar (1881) malgré l'opposition de chefs fédéralistes comme Abdoul Bokar Kane.

L'instabilité politique du Fouta inhérente aux rivalités entre prétendants à l'*almamiat* (au pouvoir d'*almami*), à la gestion clientéliste de la fonction d'*almami* par les grands électeurs ou *diagordé*, à la dissidence ou à l'indifférence de certains barons locaux et aux velléités irrédentistes des guerriers *sebbé* (d'origine étrangère), rend le pays vulnérable aux agressions extérieures. Ainsi les guerres fratricides qui opposent Ali

¹ Voir, entre autres, WANE B., Le Fuuta Toro de Ceerno Suleymaan Baal à la fin de l'Almamiyat (1770-1880), Revue Sénégalaise d'Histoire, vol. 1, n°2, Dakar, 1981, p. 15.

Bokar Kane au marabout Thierno Birahim Kane en 1869 puis à Ibra Almami (1871-1877) facilitent-elles l'action du colonisateur. En tout état de cause, ces anciens démembrements du FoutaToro sont devenus des provinces contrôlées par l'administration française.

I.2. Les exemples du Cayor et du Baol

La même stratégie est appliquée au Cayor qui devient protectorat français en 1883 avant son annexion après la mort de Lat Dior Ngoné Latyr Diop. En effet, l'instabilité politique du Cayor inhérente aux rivalités internes à l'aristocratie, aux conflits entre celle-ci et les esclaves de la couronne ainsi qu'aux différends entre le petit peuple (agriculteur) et le pouvoir violent et hostile aux mutations économiques, facilite l'annexion du pays. En d'autres termes, la classe dirigeante, hostile à la construction du chemin de fer et par conséquent au développement de l'arachide, est seule contre tous ceux qui veulent la paix et la sécurité pour profiter de l'arachide. Les *Badolos* (paysans) vivaient dans des conditions extrêmement difficiles à cause de la violence du pouvoir traditionnel (pillages et exactions) et des épidémies et n'avaient d'autres solutions que l'exode. Finalement, ils rejoignent d'abord les chefs musulmans, adversaires des dirigeants traditionnels, puis le pouvoir colonial avec qui ils partagent les mêmes intérêts (la paix et l'arachide).

La colonie soutient les *jaami-buur* (esclaves de la couronne) dirigés par le Farba Demba WarSall dans leur conflit contre Lat Dior pour éliminer celui-ci. Le Cayor est ensuite transformé en une confédération confiée à Demba War (nommé Chef supérieur) et divisé en six provinces sur l'initiative du gouverneur Genouille : le Saniokhor occidental, le Saniokhor oriental, le Baouar, le Guet, le Mboul et le Mbakol. A la tête de ces provinces sont nommés, en général, des proches de Demba War comme Sangoné Sall, Bounama Sall, Madéguéne Samba Sall et Ibra Fatim Sarr¹.

Les enjeux économiques sont moins importants au Baol à cause surtout de son enclavement – il est un peu éloigné des voies d'évacuation, le chemin de fer et la mer, notamment. Sa conquête s'explique, dès lors, par sa position stratégique qui en a fait une terre d'exil ou de base arrière pour les opposants. Ainsi devient-il une source d'insécurité aussi bien pour la colonie que pour les populations des états frontaliers. C'est pourquoi la colonie en a fait un protectorat en 1883 au terme d'un traité signé avec le *teigne* (roi du Baol) Thieyacine Fall.

Cependant la partition du royaume du Baol ne survient qu'en 1894, au lendemain du décès du puissant *teigne* Tanor Dieng², onze ans après la signature du traité de protectorat français (1883). Le 3 juillet 1894, le gouverneur du Sénégal de Lamothe convoque en réunion les notables du Baol à Thies pour leur signifier, d'abord, la suppression du titre de *teigne* qui est, selon lui, « *peu compatible avec les habitudes*

¹ DIOUF M., LatJoor et Demba War au Kajoor, *Afrique Histoire* n°4, Dakar, 1981, p.54.

² Le *teigne* Tanor est mort le vendredi 15 juin 1894, jour de Tabaski, à Lambaye. Cf. témoignages du gouverneur général de l'AOF, *JOS* du 23 juin 1894, n°2019, p.228.

d'ordre et de sécurité que le protectorat de la France tend à introduire dans le pays »¹, puis, la division du pays en deux provinces autour de Lambaye (Baol occidental) et Sambé (Baol oriental). Celles-ci sont respectivement dirigées par Salmone Fall (fils de Thiéyacine) et Mbakhane Diop (fils de Lat Dior) portant le titre de Chef supérieur. Mais puisque ceux-ci non seulement étaient trop jeunes mais aussi devaient subir une formation à l'Ecole des fils de chefs de Saint-Louis et à Tunis, ces provinces étant confiées à des résidents français assistés d'un conseil de notables².

A la veille du retour des deux chefs de province, le gouverneur général Chaudié, en tournée dans la colonie du Sénégal, rencontre les notables du Baol, le 9 février 1898, à Toul pour leur confirmer les décisions de 1894 et les transferts des chefs-lieux de provinces respectifs de Lambaye à Toul et de Sambé à Diourbel³.

I.3. Les exemples du Sine et du Saloum

Le Sine traverse une crise très profonde au lendemain de l'abolition de la traite négrière. En effet, la traite avait créé un climat de violence car, dans la lutte pour le contrôle du pouvoir et par conséquent du trafic négrier, les principales familles aristocratiques s'étaient dotées de milices permanentes composées de leurs esclaves domestiques. Ces rivalités débouchent sur une première guerre civile (1825-1853) opposant Ama Kouumba à Amadiouf Faye. En plus, les commerçants européens et les paysans sont victimes d'exactions et de pillages. Ce climat d'insécurité et les visées des Anglais sur la province maritime du Sine (Joal, Fadiouth) obligent les Français à envahir ce royaume en 1859 et lui imposer un traité de protectorat par lequel le roi (*Bour Sine*) s'engage leur garantir la liberté de commerce et leur réservent l'exclusivité de son commerce.

La situation du Sine ne cesse de se compliquer à cause de la seconde intervention française consécutive au rejet du traité par le roi en 1861 et des pressions des marabouts du Rip aidés par Lat Dior.

Ensuite, les menaces maraboutiques terminées (1864-1867), le Sine est de nouveau affecté par une longue guerre civile (1882-1887) avec les conflits opposant Amadi Baro Diouf à Mbacké Mak Ndiaye, celui-ci à Dialgui Sira Diouf puis à Niokhobaye Diouf et ce dernier à Mbacké Ndéb Ndiaye. Cette guerre prend fin avec l'intervention française (1887) en faveur de Mbacké Ndéb qui signe le traité de protectorat du 15 septembre 1891⁴. Cependant le colonisateur n'impose au Sine une nouvelle forme d'organisation qu'au lendemain de la mort de Mbacké Ndéb (1898).

¹ Gouverneur de Lamothe, *JOS* du 7 juillet 1894, n°2020, p.249.

² D'ailleurs M. Valentin, précédemment adjoint du directeur des Affaires politiques, fut installé à Sambé, le 17 août 1894, comme résident du Baol oriental. Cf. *JOS* du 18 août 1894, n°2027, p. 338.

³ Cette division administrative tenait compte de la composition ethnique : les Sérères dans la province occidentale et les Wolofs dans l'autre.

⁴ Voir Diouf N., Chronique du royaume du Sine, *BIFAN*, B, SH, T. XXXIV, n°4, 1972, pp.730-732.

Et Becker C. et Martin V., Notes sur les traditions orales et les sources écrites concernant le royaume du Sine, id., pp. 775-776.

C'est lors de sa visite à Fatick, le 7 février 1898, que le gouverneur général Chaudié fait part aux populations du Sine, venues le rencontrer, la suppression du titre de *bour* (roi) et la division du pays en deux provinces, le Sine oriental et le Sine occidental. Ainsi pouvait-on lire dans son discours : « *Le temps des guerres et des pillages était passé ; aujourd'hui s'ouvrait pour eux (les habitants du Sine) l'ère du travail fécond ; le moment semblait venu de donner à leur pays une organisation politique plus en rapport avec cette situation nouvelle, analogue à celle qui avait déjà été donnée au Cayor et au Baol*¹ ». La partie orientale avait comme chef Coumba Ndoffène Diouf et la partie occidentale Coumba Djimbi Ndiaye ; chacune d'elles comprend cinq cantons : Diakhao, Ndiop, Sanghaye, Diouroup, Marouth pour le Sine oriental, Ngayokhème, Diohine, Diarékh, Ngohé-Ndofo-Ngor, Djilas pour le Sine occidental.

Au Saloum, le souci de reconquérir les territoires annexés par le Rip et de mettre fin aux guerres dites religieuses- opposant le Saloum au Rip depuis Maba Diakhou- poussa le *Bour* Saloum Guédel Mbodj à se rapprocher des Français. L'expédition française dirigée par les capitaines Coronnat et Villiers constraint Saer Maty Ba à l'exil en 1887. Guedel passe un traité de protectorat avec la France le 28 novembre 1891². Mais c'est seulement après la mort de son successeur, Sérou Djimit (1894-1898), que le gouverneur général Chaudié réorganise le Saloum, situation toutefois inéluctable d'après cet extrait de son compte rendu de voyage : « *...entre temps, était parvenue à Fatick la nouvelle de la mort du Bour-Saloum, Sérou Djimit, décédé à Kahone après une courte maladie. Cet évènement faisait naître l'occasion d'instituer dans le Saloum une organisation semblable à celle qui venait d'être donnée au Sine et avec d'autant plus de raison que le Saloum se trouve partagé en deux groupes d'habitants, musulmans à l'ouest, fétichistes à l'est (sic), qu'il était facile et logique de séparer*³ ».

Il confie cette mission à son directeur des Affaires indigènes, l'administrateur Farques, qui dévoile la réforme territoriale et administrative du Saloum à Kahone le 7 février 1898⁴. Le royaume fait place à deux provinces, occidentale et orientale, comprenant chacune six cantons. Le Saloum occidental dirigé par Ndiémé DiénoumNdao (chef de province), sous la surveillance directe de l'administrateur du cercle, abrite les cantons de Kahone, Laguème, Nguer, Oualo, Djilor-Dognik et Diokoul-Gandiaye ; le Saloum oriental, composé des cantons de Ndoucoumane, Mandakh, Kayemor, Pakala, Ngaye-Pafa et Koungheul, doit être également dirigé par un chef de province assisté d'un résident basé à Malem.

¹ Cf. JOAOF, du 17 février 1898, n°122, pp.62-63.

² JOS 1892, pp.267-268.

³ JOAOF 1898, op. cit. , p.63.

⁴ Id. Ib.

II. LA « PROVINCIALISATION », UN SYSTEME ADMINISTRATIF A PROBLEMES

II.1. Une volonté de division et de domination

La destruction des états traditionnels par la stratégie de la « provincialisation » répondait au souci du colonisateur d'affaiblir l'aristocratie traditionnelle- en attendant de l'éliminer- et d'avoir une emprise sur les populations. Toutefois, pour éviter une rupture brutale dans l'administration et face au manque de personnel compétent, les provinces sont confiées à des éléments issus des anciennes familles régnantes ainsi qu'à des proches du pouvoir colonial, s'ils ne sont pas purement et simplement des adversaires de l'aristocratie.

Ce système administratif fondé sur le morcellement politique a été vigoureusement défendu par le gouverneur du Sénégal par le rejet de la proposition de l'administrateur de Tivaouane consistant à réunir les deux Saniokhor à la suite de la révocation de Amadou Fall¹, chef de la province de Saniokhor oriental. Persuadé des véritables objectifs du système par son supérieur hiérarchique, l'administrateur Ally prend la balle au rebond et écrit : « *Ces grands chefs ont disparu petit à petit. Les contrats bilatéraux ou traités sont devenus caducs, puisque, les chefs aujourd'hui sont nommés par nous. Ainsi, conformément à la maxime « diviser pour régner », nous n'avons plus que des chefs de province ou de canton qui ne sont pas redoutables, car à part le Bour Sine et les Chefs supérieurs du Baol, aucun ne pourrait entreprendre de guerre sérieuse contre nous... »*²

Par ailleurs, même si le pays est divisé en territoires d'administration directe et en protectorats, le système administratif tel qu'il est conçu, relève essentiellement de l'administration directe car, dans les protectorats, les chefs de provinces sont assistés de résidents français ou de chefs supérieurs noirs formés à l'école coloniale sous le contrôle du commandant de cercle - avant la création des subdivisions.

Le système des provinces n'était qu'une formule transitoire, une manière de gérer la pacification avec prudence. D'ailleurs, ce système ne pouvait pas s'inscrire dans la durée à cause des réticences des populations et des rivalités entre chefs.

II.2. De nombreuses contradictions dans les anciens royaumes wolof

Au Cayor, la création de la province de Ndiassane en 1891³, circonscription taillée sur mesure à l'intention de Daby Seye, envenime les relations entre celui-ci et ses voisins, *teigne* Tanor, DembaWar, les chefs du Diobas et du canton de Thiès, notamment. Le *teigne* Tanor, Ibra Fatim Sarr et Demba War réagissent par des lettres de protestation à

¹ ANS:11D1-1223, Lettre de Victor Ally à secrétaire général du gouvernement général à Dakar (11 juin 1904) demandant la nomination de Meissa Mbaye comme chef des deux Saniokhor.

² ANS: 11D1-1223, L'administrateur Ally à lieutenant-gouverneur du Sénégal.

³ ANS: 11D1-1205

l'adresse du Directeur des Affaires politiques à Saint-Louis. Mieux, Demba War est allé plus loin car il occupe une partie de ladite province.

Daby, à son tour, fait appel à Monsieur le Gouverneur du Sénégal par une correspondance dans laquelle on pouvait lire : « *Tout d'abord, aucun acte officiel de Monsieur l'Administrateur de Dakar n'est venu établir mon autorité d'une manière légale sur les villages de ma circonscription. Il en est résulté des empiètements, suivis de prise de possession de la part de mes voisins : Demba War, le teigne et Malic Coumba(...). Il me serait difficile, Monsieur le Gouverneur, de conserver les fonctions de chef du Ndiassane si j'y suis réduit à la portion congrue* »¹.

D'ailleurs, Daby est soutenu dans ce bras de fer par le commandant de cercle de Thiès comme l'atteste une de ses lettres destinée à Monsieur le Gouverneur du Sénégal : « ...*A mon point de vue, le commandement donné à David(sic) constitue une petite province d'un revenu faible, il pourrait être étendu d'une dizaine de villages sans gêne pour Tanor ; car il est préférable à tous les titres de confier peu à peu les diverses parties du Baol à des chefs dont nous avons déjà pu apprécier le dévouement à notre cause* »². Ainsi, le *teigne* Tanor finit par lui céder dix-huit villages sur la demande du gouverneur du Sénégal.

En dehors des conflits frontaliers, les mésententes entre chefs persistent au Cayor pour diverses raisons. Parmi celles-ci, les conflits de compétences entre Demba War, chef de la confédération du Cayor, et les autres (l'administrateur du cercle du Cayor et des chefs de province). En effet, Demba War n'est pas du tout content que Leclerc, administrateur du Cayor, traite directement avec les chefs de province qui, selon lui, doivent être sous ses ordres. L'origine de leur différend est ainsi expliqué par Leclerc : « *Ce conflit ou exactement ce froissement s'est produit au sujet de l'impôt lorsque j'ai donné l'ordre à chaque chef de province de verser directement à la caisse au lieu de verser à Demba War. Je m'étais décidé à cette mesure parce que j'avais appris que certains villages sous les ordres directs de ce chef n'avaient jamais payé et que Demba War se servait de la part revenant aux chefs de province pour parfaire son propre impôt* »³. Pourtant, le soutien du gouverneur général à Demba War est sans équivoque d'après cet extrait de sa proclamation aux chefs du Cayor en date du 24 avril 1897 : « ...*il est mon intermédiaire auprès de vous et votre représentation auprès de moi. C'est lui qui est chargé de vous transmettre mes ordres et d'en assurer l'exécution. C'est lui qui doit me soumettre vos demandes (...) Pour éviter toute contestation, la totalité de l'impôt sera remise à Demba War qui en versera le montant entre les mains de l'Administrateur en présence* »

¹ ANS: 11D1-1205, Daby Seye à Monsieur le gouverneur, le 21 janvier 1892

² ANS: 11D1-1205, l'administrateur Patterson, commandant le cercle de Dakar-Thies, à monsieur le gouverneur du Sénégal et dépendances, le 4 mars 1892

³ ANS: 11D1-1202, M. Leclerc, administrateur du Cayor à M. le directeur des Affaires indigènes à Saint-Louis, le 13 février 1897

des chefs indigènes intéressés. La répartition en sera faite par l'Administration conformément aux dispositions que je viens d'exposer »¹.

Le gouverneur général et son subalterne n'émettent pas sur la même longueur d'ondes car l'un est soucieux du traité de 1886 qui confère à Demba War le titre de chef de la confédération du Cayor et l'autre respectueux du système de morcellement politique et d'affaiblissement des chefs traditionnels. C'est pourquoi la décision du gouverneur général ne semble pas régler le problème car ce passage tiré de la lettre de Demba War à monsieur le directeur des Affaires indigènes traduisait son désespoir: « *Après avoir reçu toute sorte de misère (sic) entre mon commandant et mes chefs de provinces, je ne peux qu'à (sic) vous demander conseil et vous consulté (sic). Si notre décition (sic) a été brûlée ou annulée. Je me suis traité aujourd'hui comme un simple particulier et non comme un chef. J'ai fermé ma bouche et croisé mes mains dans le Cayor ; toutes affaires, grandes ou petites dépendent du commandant ou des autres chefs (...) Ayait (sic) Monsieur le Directeur pitié de moi, me donné (sic) une aide secourable* »².

Le désespoir de Demba War est tellement profond qu'il finit par proposer sa démission à l'administrateur du cercle de Tivaouane³, bien avant même l'arbitrage du gouverneur général, en avançant sa vieillesse et sa mésentente avec les jeunes chefs de province. Il serait très difficile de situer les responsabilités des uns et des autres dans ces conflits mais la constante est que l'administration est paralysée

L'insubordination est une autre manifestation de la mésentente entre chefs du Cayor. Daby Seye, chef de la province de Ndiassane, est ainsi fortement décrié par ses supérieurs hiérarchiques en dépit des nombreuses faveurs que ceux-ci lui ont accordées. A la suite de ses nombreux démêlés avec ses administrés et ses autres collègues, il est convoqué par l'administrateur du cercle pour des explications mais d'après celui-ci: « *il a été peu convenable et même insolent, élevant la voix à mes observations. L'insubordination et le mauvais exemple de ce chef sont préjudiciables au bon ordre et à la tranquillité du pays, d'autant plus qu'il dit et fait dire partout qu'ayant été nommé par le Gouverneur, il relève de lui et non de l'Administrateur* »⁴. Ce qui lui a valu une sévère mise en garde du directeur des Affaires politiques plus une amende de cinquante francs. Il en est de même pour Abdoulaye Lat Dior Diop, chef de la province de Mbakol, qui, selon l'administrateur Ally, « *met toujours de la mauvaise volonté à exécuter mes ordres* »⁵. Ces griefs portés contre ces deux chefs vont précipiter leur chute d'autant qu'ils sont également accusés de mauvaise gestion et d'abus de pouvoir.

¹ ANS: 11D1-1202, M. le gouverneur général à Demba War et à tous les chefs de provinces du Cayor, le 24 avril 1897.

² ANS: 11D1-1202, le président du conseil des chefs du Cayor à M. le directeur des A.I., le 6 juin 1897.

³ ANS: 11D1-1202, M. Leclerc, administrateur du Cayor à M. le directeur des A.I. lui faisant part de la l'intention de Demba War.

⁴ ANS: 11D1-1202, l'administrateur du cercle de Dakar- Thies à M. le directeur des Affaires politiques, le 30 janvier 1893.

⁵ ANS: 11D1-1223, l'administrateur Ally au lieutenant-gouverneur du Sénégal, le 10 mai 1905.

L'innovation qui consiste à nommer des chefs de province issus des couches populaires ou originaires d'autres contrées du Sénégal –étrangers aux provinces qu'ils administrent- sont également source de conflits entre les éléments de l'aristocratie traditionnelle et les nouveaux promus ou même entre ceux-ci et leurs administrés. Dès lors, les nombreux déboires de Demba War dans sa fonction de chef de la confédération du Cayor pourraient s'expliquer, dans une certaine mesure, par son origine sociale car, à en croire Mamadou Diouf, « *la grande nouveauté de la réorganisation est que pour la première fois dans l'histoire du Kajoor, les Garmi et les Jaambuur étaient exclus de l'administration. Ils étaient réduits à l'état de simples particuliers* »¹. Mieux, à en croire l'administrateur Leclerc, Thieyacine Fall, fils du damel Birima Ngoné Latyr, déclare, au lendemain de son élection à la tête de la province Baouar- Guéoul, qu'il comptait administrer sa province avec une indépendance totale².

II.3. Rivalités entre chefs et révoltes de populations au Sine

La partition du Sine avait été mal accueillie par la plupart des *Sine-Sine* (habitants du Sine) qui, apparemment, ne voulaient que d'un seul chef, Coumba Ndoffène³. Ainsi Coumba Djimbi a-t- il eu d'énormes difficultés pour administrer sa province (le Sine occidental) où quatre des cinq cantons – Diohine, Diarrékh, Ngohé-Ndofo-Ngor et Djilas – refusent de payer l'impôt. La crise semble sérieuse car les villages de Diarrékh, Senghor et Bikol se sont vidés, les femmes, les enfants et les vieillards dirigés vers les autres provinces limitrophes et les troupeaux regroupés à Ngohé sous la protection de jeunes guerriers. Les populations rebelles campent sur leur position malgré l'intervention musclée du résident Valentin⁴. D'ailleurs, le gouverneur général, informé de la situation, est très remonté contre celles-ci lorsqu'il écrit dans sa décision d'envoyer des renforts au Sine : « *Attendu le refus de payer l'impôt opposé par les indigènes des cantons de Ngohé N'dofongor, Diarrékh et Guilas (Sine occidental) et la nécessité de faire cesser les velléités d'indépendance manifestés par ces populations* »⁵.

populations »⁵.

En outre, Coumba Djimbi est fortement malmené par Georges Poulet, l'administrateur du Sine-Saloum qui, présent sur le théâtre des opérations, note dans un de ses télégrammes: « *Coumba Djimbi chef supérieur Sine occidental cause de cette situation incapable et mauvaise foi. N'a pu procurer ravitaillement des troupes qui a été assuré par chef Diakha. Réprimandes amendes sans effet sur Coumba Djimbi. Me fournit des*

¹ Diouf M, Lat Joor et Demba War au Kajoor, Afrique Histoire n°4, Dakar, 1981, p.54.

² ANS: 11D1-1202, Thieyacine succéda à Ibra Fatim Sarr décédé le 3 août 1895.

³ Les difficultés subséquentes étaient pourtant prévisibles car lors de la rencontre de Fatick avec le gouverneur général, le grand diaraf Mbagné Ndiougour Sène, porte-parole des notables du Sine, faisait part à l'autorité coloniale de leur choix porté sur Coumba Ndoffène comme chef unique. Cf. JOAOF, 1898, p.63.

⁴ Télégramme de l'administrateur du Sine-Saloum à directeur des Affaires indigènes à Saint-Louis, 25 avril 1899. Cf. ANS : 2D8-9, Sine-Saloum.

⁵ ANS: 2D8-9, Sine-Saloum, décision du gouverneur général, 18.04.99.

renseignements faux et mensongers. Ai dû le renvoyer et consigner à Niakhar. Ce chef détesté est sans influence »¹. Pourtant il ne tarit pas d'éloges sur son rival, Coumba Ndoffène.

Coumba Ndoffène qui souhaitait sans doute contrôler la totalité du Sine, comme ses prédécesseurs, ne pouvait que se féliciter des déboires de Coumba Djimbi. C'est ainsi qu'il propose ses bons offices aux autorités coloniales et instaure le dialogue et la persuasion auprès des rebelles afin de recouvrer l'impôt des années 1898 et 1899. Les autorités coloniales, peu enclines à un affrontement aux conséquences incalculables, se rangent du côté de Coumba Ndoffène en déportant son rival². La réussite de sa mission lui a valu d'ailleurs le titre de chef supérieur du Sine, en guise de récompense, fonction qu'il occupe jusqu'à sa mort en 1924.

II.4. L'impasse de la réforme au Saloum Oriental

Si la nouvelle organisation est passée comme lettre à la poste au Saloum occidental, dans la partie orientale par contre, des rivalités entre chefs et des conflits de toutes sortes rendent son application presque impossible. Les entités politiques du Saloum oriental avaient un statut privilégié dans le royaume du Saloum. Ainsi leurs chefs – *Beleup-Ndoucoumane, Serigne-Pakala, Bour-Koungheul, Boumi-Mandakh, Dialigué de Pafa-Ouarnéo*, etc. – étaient des collaborateurs respectés plutôt que des sujets du *Bour-Saloum*. D'ailleurs certaines d'entre-elles ont eu à donner des souverains au Saloum.³. La situation politique se complique avec la colonisation puisque chaque entité politique préférerait conserver son indépendance et aucun des chefs n'avait accepté d'être dirigé par son voisin, ce qui explique la vacance du poste de chef de province du Saloum oriental à la réorganisation de 1898 pendant que le Sine occidental, le Sine oriental et le Saloum occidental en étaient pourvus.

L'autorité coloniale a bien perçu la complexité de la situation politique du Saloum oriental. C'est pourquoi elle préfère moduler l'application du système administratif ; elle joue la carte de l'apaisement face à ses populations aguerries jalouses de leur indépendance. Dès lors elle érige, d'abord, les différentes entités politiques (Ndoucoumane, Pakala, Mandakh, Koungheul, Nguer) en provinces indépendantes les unes des autres en 1891⁴. Ensuite, la fin des conquêtes aidant, l'autorité coloniale, toujours soucieuse d'asseoir un réel contrôle sur ses possessions, transforme lesdites provinces en cantons avant de les regrouper en une grande province dénommée Saloum oriental en 1898.

¹ Id. Ib.

² Le lieu de déportation n'est pas indiqué mais après sa consignation à Niakhar le 25.04.99, il finit par être arrêté et acheminé à la résidence de l'administrateur du Sine-Saloum le 27.05.99. Son frère Biram Bigué qui l'accompagnait, excédé par la tournure des événements se donna la mort d'un coup de fusil à la poitrine. Cf .ANS:11D1-1122. , télégramme de l'administrateur du Sine-Saloum au directeur des A.P., le 28 .05.99

³ Cf. BA A. B., Essai sur l'histoire du Saloum et du Rip, *BIFAN*, T.38, S.B, n°4, oct. 1976, pp.16-46.

⁴ ANS: 22G-42, recensement du Saloum par Noirot, 1892.

La charge de chef de province revient dès lors à un administrateur colonial, basé à Malem, pour les raisons invoquées plus haut. L'autorité coloniale n'a pas toutefois renoncé à sa volonté de placer un chef de province à la tête du Saloum oriental à l'instar des autres provinces de la colonie. Ainsi Abdoulaye Diaw, originaire de Saint-Louis, est nommé d'abord, résident du Saloum oriental, avant d'en devenir le chef supérieur¹. Par ailleurs Ibrahima Ndao, chef de canton du Ndoucoumane, administre également le Mandakh, mais dépend de la résidence de Malem et par conséquent d'Abdoulaye Diaw.

D'intenses rivalités vont opposer Diaw à Ndao car celui-ci, descendant de l'aristocratie du Ndoucoumane, se voit mal aux ordres d'un autre chef sénégalais dans son propre territoire. L'opposition de Ndao et l'hostilité des populations à la politique de Diaw (pillage, abus de l'impôt, etc.) obligent l'administrateur Leffiliâtre, commandant du cercle de Kaolack, à le démettre en dépit de ses compétences avérées². Par ailleurs, le rattachement du Mandakh au Ndoucoumane en 1902 provoque l'ire des habitants dont une partie émigre en Gambie anglaise ; cette situation est aggravée par les fautes administratives de Ndao (exploitation des populations, détournement d'impôt). L'administrateur du cercle met fin aux agissements de Ndao en le confinant à son Ndoucoumane natal et en rétablissant le canton de Mandakh afin de tempérer les ardeurs³.

En outre, la transformation de la province de Koungheul en canton en 1898 pose d'énormes difficultés à l'autorité coloniale quant à l'administration dudit canton. Celui-ci regroupe, à la fois, l'ancienne province de Koungheul peuplée de Mandingues (*Sossé*) et la circonscription de Pafa-Ouarnéo, région à majorité *wolof*. La réforme de 1898 change les données démographiques. Ainsi les deux communautés se regardaient en chiens de faïence et aucune d'elles ne voulait être par un chef issu de l'autre. La situation est d'autant plus compliquée que l'autorité coloniale ne peut pas trouver un chef *sossé* autochtone ayant le profil requis ou un chef étranger d'une bonne moralité. L'administration du canton de Koungheul est très instable entre 1898 et 1912 car, en dehors de Biram Dior, un ancien garde-cercle promu chef de canton, tous les autres ont montré leurs limites. En 1912, l'autorité coloniale nomme Boubacar Camara, un *sossé* (ethnie mandingue) de Koungheul et ancien combattant, à la tête du canton⁴.

Conclusion

Entre 1854 et 1898, le colonisateur est parvenu à détruire les Etats sénégambiens et à déstabiliser les structures politiques traditionnelles. Ainsi, il a pu morceler l'espace sénégambien en provinces et instaurer un nouveau mode de dévolution du pouvoir.

¹KLEIN M.A. , *Islam and imperialism in Senegal (Sine-Saloum), 1847-1904*, Stanford U. Press, 1968, pp.206-208.

² Id. Ib.

³ Id. Ib.

⁴ Ismaïla Diop, Samba Atta, et Sidy Ndiaye étaient les successeurs respectifs de Biram Dior ; ils furent démis de leur fonction pour exactions sur les populations et détournements de l'impôt.

Cependant, s'il est parvenu à diviser les populations pour les dominer, il n'en demeure pas moins confronté, du Cayor au Sine-Saloum en passant par le Baol, à des difficultés inhérentes aux conflits entre administrateurs français et chefs locaux, entre chefs locaux mêmes, entre ceux-ci et leurs administrés.

Dès lors, le projet du chef de l'Etat sénégalais tel qu'il apparaissait n'était rien d'autre qu'une reprise du modèle colonial comme en atteste, tout au moins, la conservation de la dénomination des différentes provinces. Aussi apparaît-il anachronique en ce sens que le colonisateur avait pour objectif de diviser pour dominer, contrairement aux idéaux des autorités actuelles. En plus, du fait de l'ignorance de l'histoire, des Sénégalais pourraient réclamer l'administration de leur province d'origine qu'ils considèrent comme leur apanage, ce qui serait contraire à l'esprit de la décentralisation ou à l'égalité tout court. Autrement dit, il ne serait pas exclu que les difficultés auxquelles le colonisateur était confronté dans la gestion des provinces réapparaissent et affectent la cohésion sociale et l'unité nationale.

Tout compte fait, si la bonne gouvernance rime avec égalité, solidarité, probité morale, transparence, liberté, justice, unité nationale, entre autres valeurs, la « provincialisation » à l'école coloniale ne saurait prospérer dans ce Sénégal du 21^{ème} siècle. Il aurait été, à la limite, acceptable de considérer la province comme unité territoriale de base à la place des régions et des départements mais sans les dénominations coloniales –elles pourraient être identifiées par les chefs-lieux- et avec un contenu adapté dans le fonctionnement.

SOURCES

1. Bibliographie

- BA A. B., Essai sur l'histoire du Saloum et du Rip, *BIFAN*, T.38, S.B, n°4, oct. 1976, pp.16-46.
- BARRY B., Ndyömbott et Ndaté Yalla, lingér du Waalo, in *Afrique Histoire*, n°8, 1983, pp. 60-64.
- BECKER et MARTIN V. , Notes sur les traditions orales et les sources écrites concernant le royaume du Sine, *BIFAN*, B, SH, T. XXXIV, n°4, 1972, pp. 775-776.
- DIOP A. B., A propos de la « trahison » de Lat Dior par Demba War, in *Afrique Histoire*, n°6, pp. 53-56.
- DIOUF M., Lat Joor et Demba Waar au Kajoor : trahison ou conflit d'intérêts ? une page controversée de l'histoire coloniale au Sénégal, in *Afrique Histoire*, n°4, 1981, pp. 47-54
- DIOUF M., La résistance de Lat Joor à la conquête coloniale, approche historique et problèmes, in *Historiens-Géographes du Sénégal*, n°1, mai 1986, pp. 52-62.

- DIOUF N., Chronique du royaume du Sine, *BIFAN*, B, SH, T. XXXIV, n°4, 1972, pp.730-732.
- FALL R., Le Kajoor du milieu du XVIIe siècle à la fin du XVIIe siècle, in *Historiens-Géographes du Sénégal*, n°1, mai 1986, pp. 4-18.
- GUEYE M., Koumba Ndoffène, Roi du Sine de 1853 à 1871, in *Historiens-Géographes du Sénégal*, n°7, 1999, pp. 14-22.
- KLEIN M. A., *Islam and imperialism in Senegal (Sine-Saloum), 1847-1904*, Stanford U. Press, 1968, pp.206-208.
- MBODJ M., Lat Dior et l'Islam, in *Historiens-Géographes du Sénégal*, n°1, mai 1986, pp. 45-51.
- NJAAJY B., Les relations entre le Kajoor et le Jolof dans la seconde moitié du XIXème siècle, in *Historiens-Géographes du Sénégal*, n°1, mai 1986, pp. 35-44.
- SOW A., Lat Dior et la politique de mise en valeur du Cayor par la France, in *Historiens-Géographes du Sénégal*, n°1, mai 1986, pp. 19-34.
- WANE B., Le Fuuta Toro de Ceerno Suleymaan Baal à la fin de l'Almamiyat (1770-1880), *Revue Sénégalaise d'Histoire*, vol. 1, n°2, Dakar, 1981, p. 15.

2. Périodiques

- *Sud Quotidien* (quotidien dakarois) n°s 2450, 2454 et 2460 (des 7, 12 et 19 juin 2001) et n° 2472 (3 juillet 2001)
- *Le Soleil* (quotidien dakarois) n°9326 (3 juillet 2001) pp. 4-5.
- *JOS* (journal officiel du Sénégal) du 23 juin 1894, n°2019, p.228.
- *JOS* (journal officiel du Sénégal) du 7 juillet 1894, n°2020, p.249.
- *JOS* (journal officiel du Sénégal) du 18 août 1894, n°2027, p. 338.
- *JOS* (journal officiel du Sénégal) 1892, pp.267-268.
- *JOAOF* (journal officiel de l'Afrique occidentale française) du 17 février 1898, n°122, pp.62-63.

3. Archives nationales du Sénégal (ANS)

- ANS:11D1-1122. , télégramme de l'administrateur du Sine-Saloum au directeur des A.P. , le 28 .05.99
- ANS: 11D1-1202, M. Leclerc, administrateur du Cayor à M. le directeur des Affaires indigènes à Saint-Louis, le 13 février 1897
- ANS: 11D1-1202, M. le gouverneur général à Demba War et à tous les chefs de provinces du Cayor, le 24 avril 1897.
- ANS: 11D1-1202, le président du conseil des chefs du Cayor à M. le directeur des Affaires Indigènes, le 6 juin 1897.
- ANS: 11D1-1202, M. Leclerc, administrateur du Cayor à M. le directeur des Affaires Indigènes lui faisant part de l'intention de Demba War.
- ANS: 11D1-1202, l'administrateur du cercle de Dakar- Thies à M. le directeur des Affaires politiques, le 30 janvier 1893.

- ANS: 11D1-1202, Thieyacine succéda à Ibra Fatim Sarr décédé le 3 août 1895.
- ANS: 11D1-1205, Daby Seye à Monsieur le gouverneur, le 21 janvier 1892
- ANS: 11D1-1205, l'administrateur Patterson, commandant le cercle de Dakar-Thies, à Monsieur le gouverneur du Sénégal et dépendances, le 4 mars 1892.
- ANS: 11D1-1222, Lettre de Victor Allys à secrétaire général du gouvernement général à Dakar (11 juin 1904) demandant la nomination de Meissa Mbaye comme chef des deux Saniokhor.
- ANS: 11D1-1223, L'administrateur Allys à lieutenant-gouverneur du Sénégal.
- ANS: 11D1-1223, l'administrateur Allys au lieutenant-gouverneur du Sénégal, le 10 mai 1905.
- ANS: 2D8-9, Sine-Saloum. Télégramme de l'administrateur du Sine-Saloum à directeur des Affaires indigènes à Saint-Louis, 25 avril 1899.
- ANS: 2D8-9, Sine-Saloum, décision du gouverneur général, 18.04.99.
- ANS: 22G-42, recensement du Saloum par Noirot, 1892

